

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00236

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 84

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
Mme Anne-Françoise VIALLON

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conformément aux dispositions de l'article L5217-10-10 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil métropolitain adopte chaque année les comptes administratifs de Saint-Etienne Métropole.

Le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 a impliqué un changement de nomenclature comptable : la M57 est dorénavant applicable (et non plus la M14), ce qui induit notamment des changements de chapitre budgétaire et complexifie les analyses et comparaisons.

Sur cette même année 2018, Saint-Etienne Métropole est entrée dans le dispositif de contractualisation imposé par l'Etat. Le taux maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement applicable a été fixé à 1,18 % pour 2018.

A la clôture de l'exercice 2018, après avoir mis en place des mesures d'économie budgétaire, Saint-Etienne Métropole a respecté l'objectif fixé.

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes sont présentés dans le document détaillé ci-joint.

Budget principal

L'épargne nette est en hausse (11.8 M€) en raison d'évènements exceptionnels : la clôture de la zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon et les fins de concession de l'immeuble Fauriel à Saint-Etienne et de l'hôtel d'entreprise à Saint-Héand (pour plus de 10 M€) ainsi que d'une maîtrise des dépenses de gestion et de recettes supplémentaires.

Les dépenses d'équipement sont en hausse s'élevant à 49,2 M€ contre 40,2 M€ en 2017.

Le taux d'exécution des dépenses en investissement s'élève à 61,6 % en 2018.

L'encours de dette diminue s'établissant à 330,6 M€ au 31/12/2018 contre 348,1 M€ au 31/12/2017 et le ratio de désendettement s'améliore à 5.15 ans.

Budget annexe Transports

L'épargne nette est en légère hausse (+0,6 M€).

Les dépenses d'équipement s'élevant à 38,4 M€ contre 38,8 M€ en 2017, dont 29,3 M€ consacrés essentiellement à la réalisation de la 3^{ème} ligne de tramway.

Le taux d'exécution des dépenses en investissement s'élève à 88,8 % en 2018.

L'encours de dette augmente s'établissant à 121,1 M€ au 31/12/2018 contre 93,8 M€ au 31/12/2017 et le ratio de désendettement passe à 7.13 ans.

Budget annexe Zones Industrielles

Il n'y a pas d'épargne sur ce budget exécuté en comptabilité de stocks.

Les dépenses s'élevant à près de 2 M€ et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activité.

Les autres budgets annexes

Ces budgets s'équilibrent essentiellement avec les redevances des usagers.

Assainissement collectif : dépenses d'équipement 9,4 M€ (contre 6,8 M€ en 2017), taux de réalisation 61 %, encours de dette 50 M€, ratio de désendettement 6,9 ans.

SPANC : budget de fonctionnement de 0,5 M€ avec très peu d'équipement (un logiciel).

Eau : dépenses d'équipement 9,2 M€ (dont 4,3 M€ pour le barrage du Pas du Riot), encours de dette 39 M€, ratio de désendettement 7.8 ans.

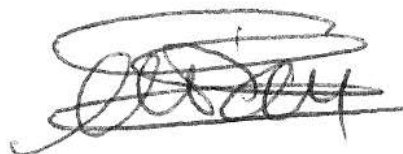
Parcs et Aires de Stationnement : dépenses d'équipement 0,2 M€, encours de dette faible de 76 K€.

Réseaux de Chaleur : dépenses d'équipement 1,3 M€, encours de dette 9,7 M€, ratio de désendettement 7.8 ans.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 3 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SAINT-ÉTIENNE
la métropole

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SOMMAIRE

Le compte administratif 2018 : résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes

I - Les résultats budgétaires de l'exercice

- 1- Budget Principal
- 2- Budget annexe des services à caractère administratif
- 3- Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial
- 4- Résultats de clôture 2018 consolidés

II – L'exécution 2018 du budget PRINCIPAL

- 1- Les recettes de fonctionnement
 - 1-1 - Recettes fiscales
 - 1-2 - Les dotations fiscales versées par l'Etat
 - 1-3 - Le FPIC et les autres participations et subventions
 - 1-4 - Les autres produits de fonctionnement
 - 1-5 - Les produits exceptionnels et reprises de provisions

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement
- 2 – Les dépenses de fonctionnement
 - 2-1 - Les versements aux communes
 - 2-2 - Les dépenses courantes de gestion
 - 2-2-1 Les charges de personnel
 - 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets
 - 2-2-3 Les autres dépenses de gestion
 - 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante
 - 2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions

Tableau de synthèse des dépenses de gestion
- 3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 3-1- L'épargne de gestion
 - 3-2- L'annuité de la dette
 - 3-3- La chaîne de l'épargne
- 4 – Les investissements et leur financement
 - 4-1 – Les dépenses d'équipement
 - 4-2 – Les dépenses financières
 - 4-3 – Le financement des investissements
 - 4-4 – La capacité de désendettement

III – L'exécution 2018 du budget annexe TRANSPORTS

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2018
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 4-1 l'épargne de gestion
 - 4-2 l'annuité de la dette
 - 4-3 la chaîne de l'épargne
- 5 - Les investissements 2018
 - 5-1 les dépenses d'équipement
 - 5-2 le financement des investissements
 - 5-3 la capacité de désendettement

IV – L'exécution 2018 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2018
- 2 - La section de fonctionnement
- 3 - L'encours et l'annuité de dette
- 4 - La section d'investissement

V - L'exécution 2018 des budgets annexes ASSAINISSEMENT

- 1 – le budget annexe assainissement collectif
 - 1-1 Présentation générale du Compte Administratif 2018
 - 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement
 - 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement
 - 1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 1-5 Les recettes réelles d'investissement
 - 1-6 Les dépenses réelles d'équipement
- 2 – le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

VI - L'exécution 2018 du budget annexe EAU

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2018
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

VII - L'exécution 2018 du budget annexe AIRES DE STATIONNEMENT

VIII - L'exécution 2018 du budget annexe RESEAUX DE CHALEUR

ANNEXE : Rapport de la dette

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

1 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice 2018

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	303 618 010.26	89 562 494.92	393 180 505.18
Dépenses	253 538 395.68	103 766 404.49	357 304 800.17
Résultat de l'exercice Excédent / Déficit	50 079 614.58	-14 203 909.57	35 875 705.01

Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Reprise de résultats EPCI dissous	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	64 882 466.51	-42 487 379.19	50 079 614.58	18 454.08	72 493 155.98
Investissement	-28 711 189.26		-14 203 909.57	13 615.19	-42 901 483.64
Sous-Total(1)	36 171 277.25	-42 487 379.19	35 875 705.01	32 069.27	29 591 672.34
Solde des restes à réaliser					- 16 561 215.83

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 29 591 672.34 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à -16 561 215.83 €.

Les réalisations de l'exercice 2018 représentent :

- 253.5 M€ en dépenses et 303.6 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 103.8 M€ en dépenses et 89.6 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2019 dont le solde est égal à -16.6 M€).

2 - Budget annexe des services à caractère administratif

BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement				
Investissement	3 204.17		7 635.55	10 839.72
Sous-Total (2)	3 204.17		7 635.55	10 839.72

3 – Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	9 582 002.03	- 8 891 434.11	4 134 450.95	4 825 018.87
Investissement	- 9 299 853.73		11 069 369.46	1 769 515.73
Sous-Total (3)	282 148.30	-8 891 434.11	15 203 820.41	6 594 534.60
Solde des restes à réaliser				- 2 566 913.47

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Opérat ⁿ d'ordre non budgétaire transfert SIVO	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	5 656 685.02	- 3 597 919.34	2 828 033.15		4 886 798.83
Investissement	- 2 078 645.70		372 104.49	-56 364.33	- 1 762 905.54
Sous-Total (3)	3 578 039.32	-3 597 919.34	3 200 137.64	-56 364.33	3 123 893.29
Solde des restes à réaliser					- 75 588.71

BUDGET ANNEXE SPANC

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	34 715.12		- 33 819.11	896.01
Investissement	59 339.03		- 5 188.75	54 150.28
Sous-Total (3)	94 054.15		- 39 007.86	55 046.29
Solde des restes à réaliser				0.00

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	7 172 732.25	- 3 930 506.31	2 467 464.49	5 709 690.43
Investissement	951 891.37		- 22 625.46	929 265.91
Sous-Total (3)	8 124 623.62	- 3 930 506.31	2 444 839.03	6 638 956.34
Solde des restes à réaliser				- 419 236.16

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	1 768 377.73	- 1 250 954.87	729 355.21	1 246 778.07
Investissement	43 827.12		901 218.40	945 045.52
Sous-Total (3)	1 812 204.85	- 1 250 954.87	1 630 573.61	2 191 823.59
Solde des restes à réaliser				- 394 878.52

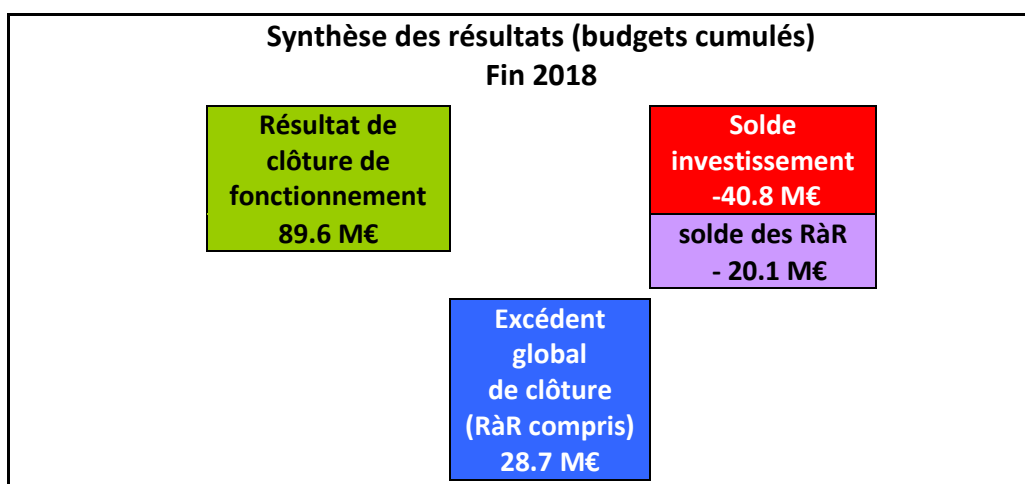
BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018
Fonctionnement	498 341.47	- 53 152.94	- 21 479.61	423 708.92
Investissement	80 869.60		88 674.91	169 544.51
Sous-Total (3)	579 211.07	- 53 152.94	67 195.30	593 253.43
Solde des restes à réaliser				- 38 754.79

4 – Résultats de clôture 2018 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Reprise de résultats EPCI dissous + opérat ⁿ d'ordre non budgétaire transfert SIVO	Résultat de clôture exercice 2018 (hors RàR)
Total 1+2+3	50 644 762.73	-60 211 346.76	58 390 898.69	-24 295.06	48 800 019.60
Solde des restes à réaliser consolidés					-20 056 587.48

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 48.8 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 28.8 M€.



II – L'EXECUTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse rétrospective, et donc des comptes administratifs, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	253 538 395 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultats)	326 031 551 €																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Dépenses réelles : 238 023 052 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de gestion</td> <td style="text-align: right;">217 203 950 €</td> </tr> <tr> <td>Charges spécifiques et dotations aux provisions</td> <td style="text-align: right;">4 241 455 €</td> </tr> <tr> <td>Charges financières</td> <td style="text-align: right;">16 577 647 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">15 515 344 €</td> </tr> </table>		Dépenses réelles : 238 023 052 €		Dépenses de gestion	217 203 950 €	Charges spécifiques et dotations aux provisions	4 241 455 €	Charges financières	16 577 647 €	Opérations d'ordre	15 515 344 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Recettes réelles : 302 866 334 €</td> </tr> <tr> <td>Impôts et taxes</td> <td style="text-align: right;">198 728 964 €</td> </tr> <tr> <td>Dotations versées par l'Etat</td> <td style="text-align: right;">54 167 143 €</td> </tr> <tr> <td>FPIC</td> <td style="text-align: right;">3 261 771 €</td> </tr> <tr> <td>Autres dotations et participations</td> <td style="text-align: right;">6 529 320 €</td> </tr> <tr> <td>Autres produits courants</td> <td style="text-align: right;">32 568 827 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes spécifiques et reprises provisions</td> <td style="text-align: right;">5 820 425 €</td> </tr> <tr> <td>s/total recettes réelles</td> <td style="text-align: right;">301 076 450 €</td> </tr> <tr> <td>Produits financiers</td> <td style="text-align: right;">1 114 170 €</td> </tr> <tr> <td>Cessions</td> <td style="text-align: right;">675 714 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">751 676 €</td> </tr> <tr> <td>s/total recettes réelles + ordre</td> <td style="text-align: right;">303 618 010 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté</td> <td style="text-align: right;">22 395 087 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté (SMPDF dissous)</td> <td style="text-align: right;">18 454 €</td> </tr> </table>		Recettes réelles : 302 866 334 €		Impôts et taxes	198 728 964 €	Dotations versées par l'Etat	54 167 143 €	FPIC	3 261 771 €	Autres dotations et participations	6 529 320 €	Autres produits courants	32 568 827 €	Recettes spécifiques et reprises provisions	5 820 425 €	s/total recettes réelles	301 076 450 €	Produits financiers	1 114 170 €	Cessions	675 714 €	Opérations d'ordre	751 676 €	s/total recettes réelles + ordre	303 618 010 €	Résultat reporté	22 395 087 €	Résultat reporté (SMPDF dissous)	18 454 €
Dépenses réelles : 238 023 052 €																																									
Dépenses de gestion	217 203 950 €																																								
Charges spécifiques et dotations aux provisions	4 241 455 €																																								
Charges financières	16 577 647 €																																								
Opérations d'ordre	15 515 344 €																																								
Recettes réelles : 302 866 334 €																																									
Impôts et taxes	198 728 964 €																																								
Dotations versées par l'Etat	54 167 143 €																																								
FPIC	3 261 771 €																																								
Autres dotations et participations	6 529 320 €																																								
Autres produits courants	32 568 827 €																																								
Recettes spécifiques et reprises provisions	5 820 425 €																																								
s/total recettes réelles	301 076 450 €																																								
Produits financiers	1 114 170 €																																								
Cessions	675 714 €																																								
Opérations d'ordre	751 676 €																																								
s/total recettes réelles + ordre	303 618 010 €																																								
Résultat reporté	22 395 087 €																																								
Résultat reporté (SMPDF dissous)	18 454 €																																								
Résultat de clôture	72 493 156 €																																								
de fonctionnement :																																									

INVESTISSEMENT

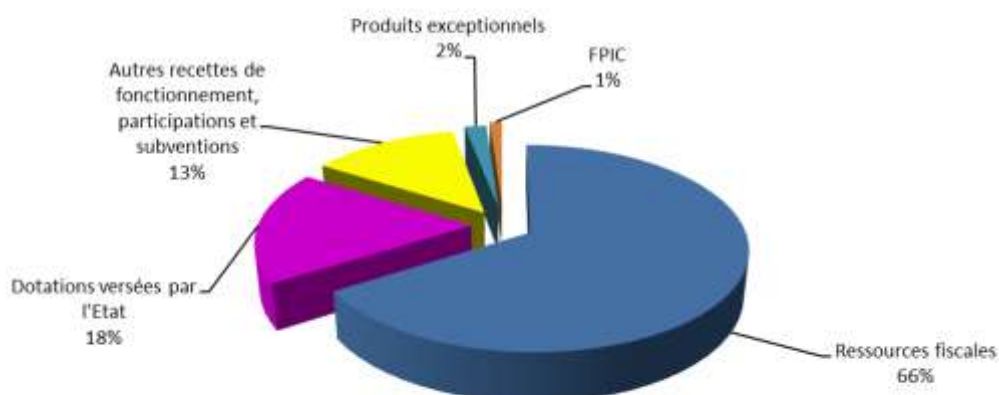
Total Dépenses (réelles + ordre)	103 766 404 €	Total Recettes (réelles + ordre)	89 562 495 €																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Dépenses réelles : 100 614 264 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'équipement</td> <td style="text-align: right;">63 133 979 €</td> </tr> <tr> <td>Capital de la dette</td> <td style="text-align: right;">23 881 385 €</td> </tr> <tr> <td>Autres dép. financières</td> <td style="text-align: right;">13 081 470 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations comptes tiers</td> <td style="text-align: right;">517 430 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">3 152 140 €</td> </tr> </table>		Dépenses réelles : 100 614 264 €		Dépenses d'équipement	63 133 979 €	Capital de la dette	23 881 385 €	Autres dép. financières	13 081 470 €	Opérations comptes tiers	517 430 €	Opérations d'ordre	3 152 140 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Recettes réelles : 71 646 687 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunts</td> <td style="text-align: right;">6 377 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autres recettes d'équipements</td> <td style="text-align: right;">11 013 153 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes financières</td> <td style="text-align: right;">10 992 292 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations comptes tiers</td> <td style="text-align: right;">776 863 €</td> </tr> <tr> <td>Affectation résultat</td> <td style="text-align: right;">42 487 379 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">17 915 808 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté (SMPDF dissous)</td> <td style="text-align: right;">13 615 €</td> </tr> </table>		Recettes réelles : 71 646 687 €		Emprunts	6 377 000 €	Autres recettes d'équipements	11 013 153 €	Recettes financières	10 992 292 €	Opérations comptes tiers	776 863 €	Affectation résultat	42 487 379 €	Opérations d'ordre	17 915 808 €	Résultat reporté (SMPDF dissous)	13 615 €
Dépenses réelles : 100 614 264 €																															
Dépenses d'équipement	63 133 979 €																														
Capital de la dette	23 881 385 €																														
Autres dép. financières	13 081 470 €																														
Opérations comptes tiers	517 430 €																														
Opérations d'ordre	3 152 140 €																														
Recettes réelles : 71 646 687 €																															
Emprunts	6 377 000 €																														
Autres recettes d'équipements	11 013 153 €																														
Recettes financières	10 992 292 €																														
Opérations comptes tiers	776 863 €																														
Affectation résultat	42 487 379 €																														
Opérations d'ordre	17 915 808 €																														
Résultat reporté (SMPDF dissous)	13 615 €																														
Résultat reporté	-28 711 189 €	- 42 901 483 €	Solde investissement																												
Restes à réaliser	34 059 197 €	-16 561 216 €	Restes à réaliser 17 497 981 €																												
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	-59 462 699 €	Solde des RàR																													
Excédent global de clôture (RàR compris)	13 030 457 €																														

Synthèse des résultats Budget Principal		
Résultat de clôture de fonctionnement 72.5 M€	Solde investissement -42.9 M€	
	Solde des RàR - 16.6 M€	
	Excédent global de clôture (RàR compris) 13 M€	

1 – Les recettes de fonctionnement

➤ **301.1 M€ en 2018** (opérations réelles hors cessions et produits financiers)

CA 2018 : Répartition des recettes de fonctionnement



1-1 Recettes fiscales (198.7 M€, 66 % des recettes de fonctionnement)

en K euros

	2017	2018
--	------	------

Impôts et taxes	196 249	198 729
------------------------	----------------	----------------

En 2018 les recettes fiscales progressent faiblement de +1.26 %, essentiellement du fait de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de + 1.2 %.

Fiscalité Economique	89 452	89 138
CFE	44 973	46 432
CVAE IFER TASCOM	33 757	32 072
DCRTP GIR	10 564	10 557
Allocations compensatrices CFE CVAE	47	77
Allocations compensatrices TP	111	0

Fiscalité ménages	65 827	66 967
TH TFB TFNB	62 024	62 995
Allocations compensatrices TH – TF	3 803	3 972

Rôles supplémentaires/complémentaires	2 022	3 029
--	--------------	--------------

TEOM	38 948	39 595
-------------	---------------	---------------

Depuis la réforme de 2010 et la suppression de la taxe professionnelle, le nouveau panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé des impositions économiques nouvelles (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et d'impositions portant sur les ménages (TH, TFB et TFNB), provenant, d'une part, de transferts de fiscalité perçue préalablement par d'autres niveaux de collectivités (principalement part de TH perçue par les Départements) et, d'autre part, de l'instauration d'une fiscalité mixte en janvier 2011.

➤ **La fiscalité économique en 2018 : 89.1 M€ soit 45 % des recettes fiscales**

La Cotisation Foncière Economique (CFE), héritière de la taxe professionnelle, représente **46.4 M€** en 2018, soit près de 23 % de nos ressources fiscales. Il s'agit de la principale ressource fiscale économique de la Métropole qui progresse de près de 3.2 % en 2018.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est de **25.6 M€** en 2018 pour Saint-Etienne Métropole, soit en baisse de 3 % par rapport à 2017 qui avait bénéficié d'un surcroît exceptionnel de produit CVAE du fait de la rectification de montants déclarés sur les années antérieures par une entreprise.

La CVAE représente 1.5% de la valeur ajoutée produite dont 26.5% versés au profit du bloc communal, avec un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires réalisé (dégrèvement total si CA inférieur à 500 000 €). L'Etat reverse aux collectivités en année N les acomptes versés par les entreprises en juin et septembre de l'année N-1, auxquels s'ajoute le solde dû au titre de l'année N-2.

Deux autres ressources complètent la CFE et la CVAE en substitution à la taxe professionnelle :

- l'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) qui représente **1.7 M€** en 2018,
- la **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) **4.7 M€**, en baisse de 0.9 M€ par rapport à 2017, année qui avait bénéficié de la perception d'un cinquième trimestre de produit de TASCOM en raison de la mise en œuvre de nouvelles modalités de recouvrement contre 4 trimestres de produit de TASCOM perçus sur 2018.

La DCRTP (dotation de compensation de la réforme TP) et GIR (Garantie Individuelle de Ressources) représentent 10.6 M€.

Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place en 2010, qui se décompose :

- en une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3.6 M€ (dotation figée jusqu'en 2018),
- et une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6.9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

Les allocations (0.1 M€) mises en place pour compenser des pertes de recettes fiscales des entreprises dues aux exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales, subissent une nouvelle baisse de 80 K€, contre une baisse de 28 K€ en 2017, avec la suppression totale de l'allocation compensatrice de l'ancienne TP (110 K€ en 2017).

➤ **La fiscalité ménages en 2018 : 67 M€ soit 33 % des recettes fiscales**

La taxe d'habitation (TH) : 55.3 M€ en 2018 : en hausse de 1.5 % par rapport à 2017.

La TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux de TH appliqué par Saint-Etienne Métropole est inchangé depuis sa création en 2011, soit 10.56%, dont 9.6 % de fraction de taux liée au transfert du département et 0.96 % de fiscalité mixte.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 7 M€ en 2018. Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole est de 1.37 % inchangé depuis sa création en 2011.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0.7 M € en 2018. Elle regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0.2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %)
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€ en 2018, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

Les allocations compensatrices au titre de la TH perçues en 2018 représentent 4 M€ en hausse de 0.2 M€ par rapport à 2017. Cette évolution résulte d'une augmentation des bases exonérées de l'année 2017 (consécutives au rétablissement du bénéfice de l'exonération de TH, sous conditions de ressources, pour les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité).

➤ **En complément de ces recettes, en 2018, ont été enregistrés 3 M€ de rôles supplémentaires** (au titre des années antérieures) **et complémentaires**, soit 2.5 M€ au titre de la CFE et 0.5 M€ au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 39.6 M€ soit 20% des recettes fiscales**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Elle représente 39.6 M€ en 2018 et constitue le mode de financement principal du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte, proprement dit, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation des recettes s'explique par l'évolution des bases qui ont progressé ainsi sur la période :

	Année 2017 par rapport à 2016	Année 2018 par rapport à 2017
Part loi de finances en %	0.40	1.20
Part locale évolution habitat en %	* 3.44	0.38
Total	3.84	1.58

*dont intégration des 8 nouvelles communes

Le taux de TEOM est demeuré à 8,25% en 2018 soit stable par rapport à 2017.

A titre de comparaison, le taux moyen de TEOM en France des groupements à fiscalité propre était de 9,82% en 2017 (source : données DGCL, DGFIP « les collectivités locales en chiffres 2018).

Comparatifs de taux de TEOM (2018)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16.88 %
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	10.60 %
CA LE COTENTIN	14.93 %
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	11.25 %
CA de METZ METROPOLE	10.73 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	9.90 %
EUROMETROPOLE STRASBOURG	10.41 %
CA LOIRE FOREZ	9.72 %
CA VIENNE AGGLO	9.71 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	9.59 %
CC FOREZ-EST	9.45 % ex CCPSG et 11.57% ex CCFL
CU ANGERS LOIRE METROPOLE (taux moyen)	9.08 %
ORLEANS METROPOLE	8.73 %
TOURS METROPOLE	8.96 %
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	7.99 %
GRENOBLE ALPES METROPOLE	8.30 %
SAINT ETIENNE METROPOLE	8.25 %
NANTES METROPOLE	7.50 %
BORDEAUX METROPOLE selon fréquence	de 7.18 à 9.31%

En 2018, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges financières des annuités liées aux investissements réalisés et la part d'autofinancement nécessaire, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale).

1-2 La DGF (dotation globale de fonctionnement) (54.2 M€ en 2018, 18 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2017	2018
	54 969	54 167
Dotations de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	41 096	40 238
Dotations d'intercommunalité	13 873	13 929

Elle se décompose en deux parts :

➤ **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente **40.2 M€** (près de 13.4 % des recettes de fonctionnement).

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la compensation « part salaires » de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le comité des finances locales. Afin de financer l'actualisation annuelle des données de population et les mouvements des périmètres intercommunaux, la loi de finances pour 2018 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation dont le taux a été fixé à **2.09 %** à la suite de la séance du Comité des finances locales du 6 février 2018, ce qui génère une baisse de recettes de 858 K€.

➤ **La dotation d'intercommunalité : 13.9 M€ en 2018.** Principale ressource exogène de Saint-Etienne Métropole, elle est en hausse de 56 K€ en 2018. Sa progression est liée à celle de la population constatée sur le territoire métropolitain au 1^{er} janvier.

En 2018, la dotation d'intercommunalité n'a pas été impactée par une contribution supplémentaire annuelle au redressement des comptes publics mise en œuvre en 2014 et qui a été supprimée par la Loi de finances 2018 en contrepartie de la mise en œuvre d'une contractualisation entre les grandes collectivités et l'Etat.

La dotation d'intercommunalité passe ainsi de 33.58 € / habitant en 2017 à 33.65 € / habitant en 2018.

1-3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions (9.8 M€, 3.3 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2017	2018
FPIC	3 262	3 262
Autres dotations et subventions	6 198	6 529

➤ **Le FPIC :** Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoires plus favorisés.

Le montant du FPIC 2018 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 10.8 M€ (contre 10.7 M€ en 2017).

Comme chaque année, le Conseil Métropolitain a dû fixer la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

Le Conseil Métropolitain du 28 juin 2018 a décidé de répartir le montant supplémentaire du fonds entre les communes membres.

Cette nouvelle répartition attribue 69.7 % du FPIC aux communes soit 7 520 K€ et 30.3 % à Saint-Etienne Métropole soit 3 262 K€.

➤ Le budget de Saint-Etienne Métropole bénéficie aussi de **participations et de subventions** versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour contribuer à la réalisation de certaines dépenses ou soutenir certains programmes et actions (PLIE, politique de la ville, contrats de rivières, tri des déchets, grands équipements structurants...). Leur montant varie en fonction des actions conduites par Saint-Etienne Métropole.

Figurent également dans ce poste les attributions de compensation négatives (0.6 M€), le produit de la taxe de séjour (0.5 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.07 M€) reversé pour moitié à la commune de St-Galmier et à la société gérant l'hippodrome et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.04 M€).

1-4 Les autres produits de fonctionnement (32.6 M€, 10.8 % des recettes de fonctionnement)

<i>en Keuros</i>	2017	2018
Autres produits de fonctionnement	21 666	32 569
Produit des services	8 593	7 608
Atténuation de charges		1 522
Remboursement frais personnel	6 956	7 253
Revenus des immeubles/produits de gestion	6 117	16 186

➤ **Le poste « produits des services » s'établit à 7.6 M€.**

Se retrouvent ici notamment les recettes de tri et de reprise des matériaux des déchèteries (2.5 M€), le Forfait Post Stationnement (0.8 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.7 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.2 M€), les recettes de la boutique du Musée (0.1 M€), les participations des voyageurs aux aires d'accueil (0.1 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.1 M€), la refacturation du produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.4 M€) et les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.6 M€).

➤ **Le poste « atténuation de charges » s'établit à 1.5 M€.**

Outre des remboursements d'indemnités journalières et de cotisations sociales, ce poste comprend une recette exceptionnelle de 1 172 379.48 € de la part de l'entreprise SITA au titre d'une réduction attendue de TGAP pour les déchets réceptionnés en 2016 (auparavant comptabilisée en produit des services).

➤ **Les remboursements de personnel : 7.3 M€ en 2018 :**

Ce poste comprend : 0.8 M€ en subventions de la part de divers organismes notamment Région (CFAC, PSADER, CTEF), ETAT (Contrat Unique d'Insertion ou CUI, emplois d'avenir), ADEME, FEDER..., et 1.1 M€ pour des remboursements concernant les services communs mis en place avec la ville de Saint-Etienne. Se trouvent également ici 4.4 M€ correspondants aux remboursements au titre des budgets annexes assainissement collectif, SPANC, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement.

A ce montant, il convient d'ajouter le remboursement par la Cité du Design des personnels mis à disposition de l'école supérieure d'art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE), soit 1 M€.

➤ **les revenus des immeubles : 16.2 M€ en 2018**, en hausse de 10.1 M€ en raison de recettes exceptionnelles, principalement :

- Clôture de la zone des Murons à Andrézieux Bouthéon : 7.4 M€
- Fin de concession de l'immeuble Fauriel : 1.6 M€
- Fin de concession de l'hôtel d'entreprises à Saint-Héand : 0.5 M€

Pour le reste, il s'agit notamment des loyers divers au titre des bâtiments économiques (3.1 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition du stade (1.8 M€), de la redevance pour le Zénith (0.1 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.4 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que du Mécénat (0.2 M€), de la rémunération de Saint Etienne Métropole pour la création du Crematorium (0.2 M€).

1-5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions (5.8 M€, 1.9 % des recettes de fonctionnement de SEM)

<i>en K euros</i>	2017	2018
Produits exceptionnels et reprises de provisions	1 434	5 820

➤ Une reprise de provision sur dette de 5 M€ a été opérée en 2018. Les négociations conduites avec Natixis ont permis à Saint-Etienne Métropole de sécuriser 4 contrats de swaps structurés dont l'encours est de 41.4 M€ au 31/12/2018 sur une nouvelle période de cinq ans. Deux swaps indexés sur l'EUR/CHF dont l'encours s'élève à 13.6 M€, ont été fixés à un taux de 3.80 % (contre 4.70% précédemment) et deux swaps indexés sur l'écart de taux entre le CMS30ans et le CMS1an dont l'encours s'élève à 27.8 M€, ont été annulés jusqu'en 2023.

La renégociation de ces contrats a impliqué notamment le versement par Saint-Etienne Métropole d'une soule de réaménagement d'un montant de 5 M€. Ce montant a été financé par une reprise sur provision de dette constituée à cet effet. Après financement de cette pénalité, la provision restante est d'un montant de 7 M€.

➤ Des annulations de rattachements d'exercices antérieurs pour 0.2 M€.

➤ Les reprises de provision : notamment la reprise de provision pour la rétrocession de TGAP encaissée en 2015 à hauteur de 568 440 € et définitivement acquise.

Synthèse des recettes de fonctionnement

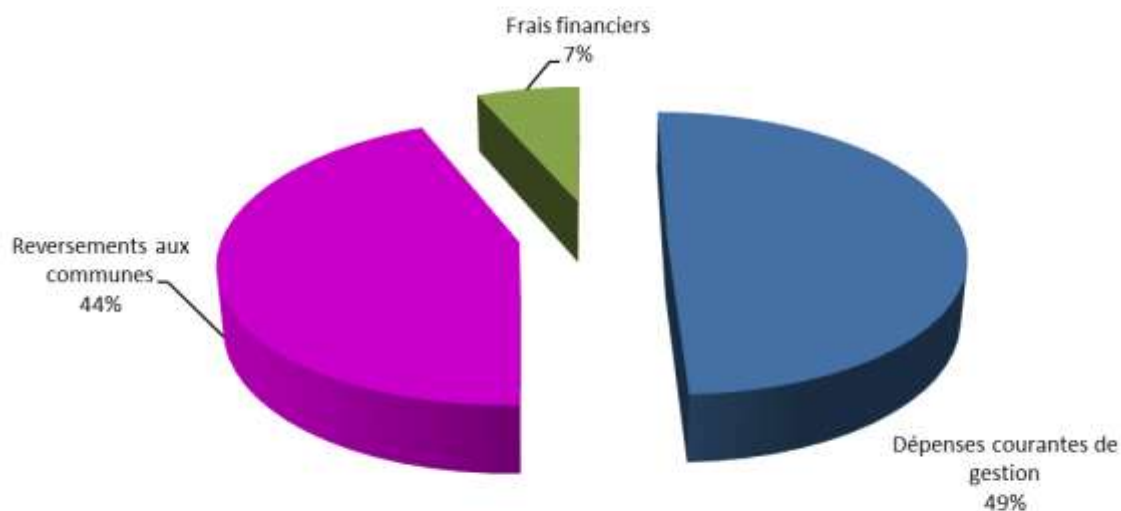
Budget Principal

<i>en K euros</i>	2017	2018
Impôts et taxes	196 249	198 729
Dotations versées par l'Etat	54 969	54 167
FPIC	3 262	3 262
Autres dotations et participations	6 198	6 529
Autres produits courants	21 666	32 569
Recettes courantes de gestion	282 344	295 256
Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles	283 778	301 076

2 – Les dépenses de fonctionnement (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)

➤ **236.9 M€ en 2018** (opérations réelles et charges financières nettes)

CA 2018 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette et reversements aux communes)



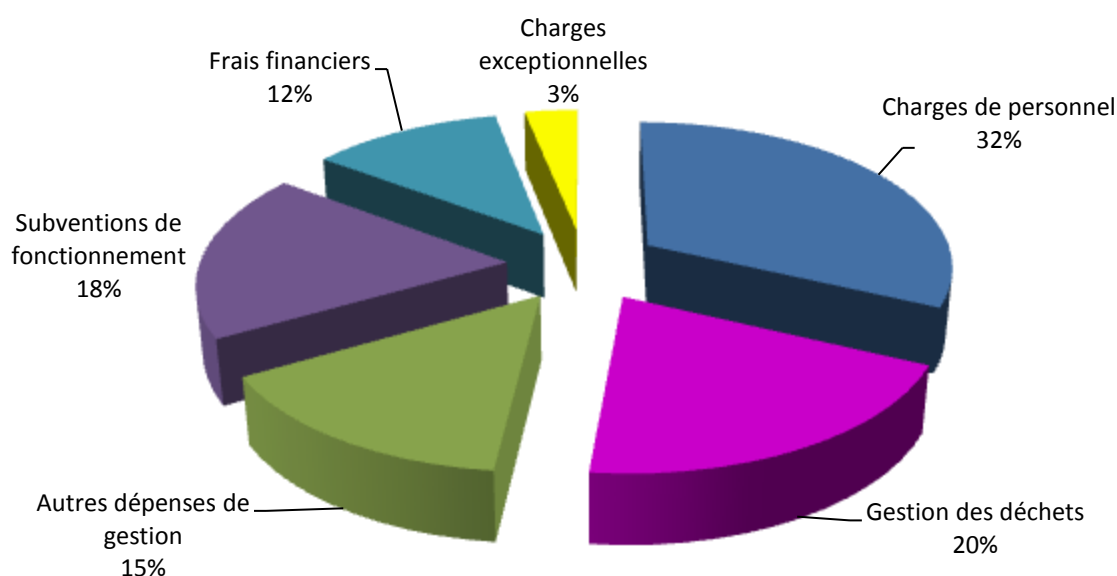
2-1 Les reversements aux communes 104.2 M€ (44 % des dépenses de fonctionnement)

en K euros	2017	2018
Reversements aux communes	96 969	98 288
AC	74 048	74 808
DSC	22 921	23 480
Reversements de fiscalité au SIPAB	5 630	5 384
Reversement taxe de séjour	469	440
Reversement Paris Hippiques	70	68

- Les reversements aux communes représentent en 2018, 98 M€ :
 - 74.8 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP. Ce montant est en hausse suite à la réforme du stationnement payant (Forfait Post Stationnement), à la nouvelle compétence « Abris de voyageurs » et à la prise en compte d'AC exceptionnelles,
 - 23.5 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire comprenant le 4^{ème} acompte de 560 000 € correspondant à la restitution de la DSC prélevée en 2010.
- Les reversements de fiscalité au SIPAB (Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon) représentent 5.4 M€, Saint-Etienne Métropole ayant repris les conventions conclues antérieurement.
- Un montant de 440 K€ est reversé à l'office de tourisme au titre du produit de la taxe de séjour.
- Les produits perçus au titre des Paris Hippiques sont reversés à la Commune de Saint-Galmier, et à la société Hippique (68 K€).

2-2 Les dépenses courantes de gestion 132.7 M€ (56 % des dépenses de fonctionnement)

CA 2018 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette ; hors reversements aux communes)



2-2-1 Les charges de personnel 42.4 M€ (32 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros

	2017	2018
--	------	------

Les charges de personnel (012)	40 250	42 418
---------------------------------------	---------------	---------------

Les dépenses de personnel augmentent de 2.2 M€ en raison de plusieurs facteurs :

- Le glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les avancements d'échelons et de grades (+0.7 M€),
- La création de nouveaux postes et la réorganisation des services (+0.6 M€),
- la hausse de l'assurance du personnel, des frais d'accidents du travail et la participation à la l'assurance prévoyance des agents (+0.3 M€),
- la création d'une régie intercommunale pour les services d'eau et d'assainissement regroupant les communes de la Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds et Sorbiers (+0.3 M€),
- la réouverture du centre nautique NAUTIFORM à plein temps en 2018 (fermé 4 mois de mai à août en 2017) (+0.2 M€)
- le paiement des charges CNRACL pour les agents détachés à la Stéphanoise des Eaux - groupe Suez (+0.1 M€),

2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 26.3 M€ (19.8 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros

	2017	2018
--	------	------

Gestion des déchets	27 458	26 250
----------------------------	---------------	---------------

La part relative à la gestion des déchets s'élève à 26.3 M€.

La baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017 s'explique notamment par :

- une diminution des dépenses d'élimination des déchets (suite à une baisse des tonnages enfouis),

- et une baisse des charges de déchèteries, liée à une diminution des tonnages et consécutive au développement des bennes mobilier ; les apports de bois ne sont plus traités en filière bois mais via les filières DEA (déchets d'équipement d'ameublement) ce qui permet de maîtriser les dépenses.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères (5 M€), les conventions avec Loire Forez Agglomération pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif pour les communes d'Aboën, Saint Nizier de Fornas, Saint Maurice En Gourgois, Rozier Côtes d'Aurec (0.3 M€), le contrat de prestations de services conclu avec Suez pour l'enfouissement des ordures ménagères (10.1 M€), les autres charges comme l'exploitation des déchèteries (3.8 M€), la convention avec la Loire Forez Agglomération pour l'accès aux déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et Estivareilles (0.1 M€), la gestion du quai des Brunandières (1 M€), l'élimination des déchets verts (0.3 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes... (2.4 M€), les dépenses liées au tri et la valorisation (3.3 M€).

2-2-3 Les autres dépenses de gestion 19.8 M€ (15 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en Keuros</i>	2017	2018
Autres dépenses de gestion	19 829	19 843

Les dépenses de gestion ne progressent pas en raison de la maîtrise des charges réalisée entre 2017 et 2018 afin de respecter, notamment, les contraintes imposées par l'Etat.

Elles regroupent 2 types de charges :

- **les charges dites « incompressibles » (8.3 M€)**, c'est-à-dire celles qui relèvent soit de contrats, soit d'achats indispensables à l'offre de service rendu aux usagers et au bon fonctionnement de la collectivité, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).

Principalement :

- eau, électricité : 1.7 M€
- primes d'assurances, charges locatives de copropriété, frais de gardiennage : 1.5 M€
- taxes foncières et autres droits : 1.4 M€
- remboursements de frais aux communes : 2.6 M€
- locations immobilières et crédit-bail immobilier : 0.4 M€
- services bancaires et concours divers (cotisations...) : 0.3 M€

- **les charges dites « compressibles » (11.5 M€)** qui englobent notamment les dépenses de fournitures, d'entretien et de réparations, de cérémonies, de missions, d'affranchissement, de télécommunication...

Figurent notamment dans cette catégorie :

- les vêtements de travail (personnel rivières, assainissement et voirie) 33 K€, les fournitures administratives et fournitures de la boutique du MAMC 98 K€,
- les autres matières et fournitures de petit équipement pour 357 K€ (petit matériel pour le MAMC, le stade, les rivières...), les fournitures de voirie 232 K€,
- les contrats de prestations de services 478 K€ (contrat VAGO gestion des aires d'accueil, PSADER...),
- frais d'animations : PLIE, écocitoyenneté, services aux entreprises, MAMC, animation sportives 836 K€,
- l'entretien des terrains pour 522 K€, l'entretien des bâtiments pour 328 K€, l'entretien des voies et réseaux pour 2 525 K€, l'entretien divers et les contrats de maintenance pour 1 644 K€,
- 278 K€ de frais de nettoyage des locaux (y compris stade, MAMC et bâtiments économiques), 516 K€ pour les frais d'affranchissement et de téléphone.

- frais divers d'administration générale (documentation, formation, télé locale, achat de prestations ASSE...) 797 K€,
- frais de transport 395 K€,
- frais de communication 884 K€,
- honoraires et rémunérations diverses (assistance juridique, conseil, études...) 416 K€, frais d'actes et contentieux 23 K€, 402 K€ d'annonces et insertions, d'achats d'espaces publicitaires et de campagne d'images (expositions du Musée d'Art Moderne et Contemporain, collectif des ambassadeurs...), la participation aux salons, les publications diverses.

2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 24.5 M€ (18.5 % des dépenses courantes de gestion)

En 2018, la nomenclature comptable de Saint Etienne Métropole devient la M57 (auparavant la M14). Les subventions d'équilibre font dorénavant partie du chapitre 65 intitulé autres charges de gestion courante (dans lequel figurent les subventions) et non plus du chapitre 67 charges exceptionnelles. Pour une comparaison plus juste, les chiffres de 2017 ont été répartis selon la nouvelle nomenclature.

<i>en K euros</i>	2017	2018
Subventions de fonctionnement	17 993	17 119
Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	7 482	6 237
+Autres frais	1 033	1 157
Total subventions de fonct. et autres charges de gestion courante	26 508	24 513

➤ Il est à noter également une certaine stabilité au niveau des **subventions de fonctionnement** versées, toujours afin de respecter les contraintes imposées par l'Etat.

Ces subventions sont composées principalement de :

- **Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics** à hauteur de 11.9 M€ : figurent notamment les financements apportés à la Cité du Design (6 635 K€), à l'Office de Tourisme Communautaire (2 201 K€), au Fonds Local de l'innovation (887 K€), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (567 K€), au SCOT (304 K€), la participation au Pôle Métropolitain (199 K€), au Parc du Pilat (199 K€), aux contrats rivières et eaux pluviales (181 K€), au SMAGL (136 K€), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (96 K€), aux pôles de compétitivité (75 K€), aux crèches inter-entreprises (67 K€), au Fonds de Solidarité Logement (60 K€), à l'ADIL (41 K€), à l'enseignement supérieur (39 K€)...

- **Subventions diverses** à hauteur de 2.9 M€ : il s'agit de l'ensemble des subventions versées : à EPURES (775 K€), au titre du contrat de ville (436 K€), la télévision locale TL7 (402 K€), la politique économique (340 K€), la politique de développement durable (308 K€), la convention d'objectif avec l'ASSE (233 K€), la politique culturelle (206 K€), l'école de la 2^{ème} chance (100 K€)...

Figurent également dans ce poste d'autres contributions pour 2.3 M€ : contributions versées aux délégataires au titre des eaux pluviales (1 554 K€), la participation de Saint-Etienne Métropole à l'équilibre de l'opération Novacieries pour, 650 K€ (participation totale de Saint Etienne Métropole estimée à 22.3 M€ en fin d'opération) et 100 K€ dans le cadre de la DSP du Zénith.

➤ Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes : budget transport et mobilité (4 494 K€), budget assainissement collectif au titre des eaux pluviales (1 021 K€), budget Zones Industrielles et mobilité (435 K€), budget Parcs et aires de stationnement (215 K€) et budget réseaux de chaleur (71 K€).

➤ Les **autres frais** 1.2 M€ : il s'agit du montant des indemnités et de la formation des élus.

2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions 4.2 M€ (3.2 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2017	2018
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	3 919	4 241

Différentes sommes ont été enregistrées en 2018, notamment :

- une nouvelle provision de 2 000 K€ a été constituée en 2018 pour faire face aux risques de taux liés à certains produits structurés (au 31 décembre 2018 la provision totale s'élève à 9 M€),
- une nouvelle provision de 1 172 K€ a été constituée suite à l'encaissement d'une recette exceptionnelle liée à une réduction de TGAP qui pourrait être reversée,
- une provision pour risque de 560 K€ a été comptabilisée face aux contentieux de TEOM de plus en plus nombreux,
- 400 K€ ont été provisionnés dans le cadre de l'opération Novaciéries,
- diverses annulations de titres sur exercices antérieurs.

Synthèse des dépenses de gestion

<i>en K euros</i>	2017	2018
Les charges de personnel	40 250	42 418
Gestion des déchets	27 458	26 250
Autres dépenses de gestion	19 829	19 843
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	26 508	24 513
Total dépenses courantes de gestion	114 045	113 024
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	217 183	217 204
Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles – hors dette)	221 102	221 445

Pour mémoire

Intérêts nets de dette (y compris swap)	9 949	15 464
Total des charges de fonctionnement	231 051	236 909

3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

3 - 1 – L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2017	2018
Produit de fonctionnement courant	282 344	295 256
Charges de fonctionnement courant	217 183	217 204
Excédent brut de fonctionnement	65 161	78 052
Solde exceptionnel	- 2 485	1 579
Epargne de gestion	62 676	79 631

L'**épargne de gestion** augmente de 17 M€ entre 2017 et 2018. Cela s'explique notamment :

- par des efforts de gestion importants pour rentrer dans la contrainte imposée par l'Etat,
- par des recettes 2018 « exceptionnelles » : une reprise d'excédent sur l'opération des Murons (7.4 M€) et la fin des concessions de l'immeuble Fauriel à Saint-Etienne et de de l'Hôtel d'entreprises de Saint-Héand (2.2 M€),
- également une reprise de provision à hauteur de de 5 M€ pour financer la sécurisation d'une partie des encours de dette structurée.

3 - 2 – L’annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette (15.5 M€) et en dépenses d’investissement le remboursement en capital (23.9 M€)

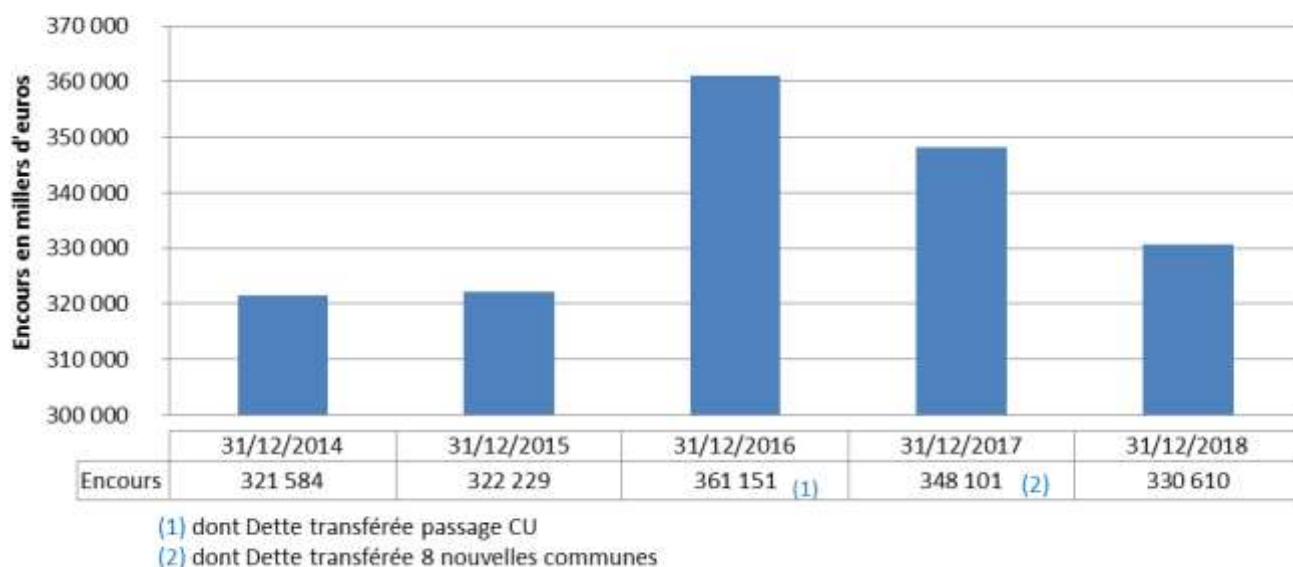
<i>en K euros</i>	2017	2018
Frais Financiers nets		
Intérêts de la dette <i>(Dont transferts 2016 et 2017)</i>	9 949 <i>(90)</i>	10 464 <i>(44)</i>
Indemnité Natixis	0	5 000
Capital de la dette <i>(Dont transferts 2016 et 2017)</i>	24 008 <i>(431)</i>	23 868 <i>(215)</i>
Annuité de dette	33 957	39 332

En 2018, une indemnité de 5 M€ a été versée à Natixis pour la sécurisation des encours de dette structurée.

L’encours de dette au 31/12/2018 s’établit à 330.6 M€. Il se répartit à 73 % en taux fixes (240.6 €), 15 % en taux révisables (48.5 M€) et 12% en taux structurés (41.5 M€)

L’encours de dette baisse sur le budget principal passant de 348.1 M€ fin 2017 à 330.6 M€ fin 2018 (17.5 M€).

Evolution de l'encours de dette du budget principal



Le taux moyen de la dette en 2018 s’élève à 3.39 % (exposition finale avec swap) contre 2.78 % en 2017.

L’annuité de dette de l’année 2018 représente 39.3 M€.

3 - 3 – La chaîne de l'épargne du budget principal

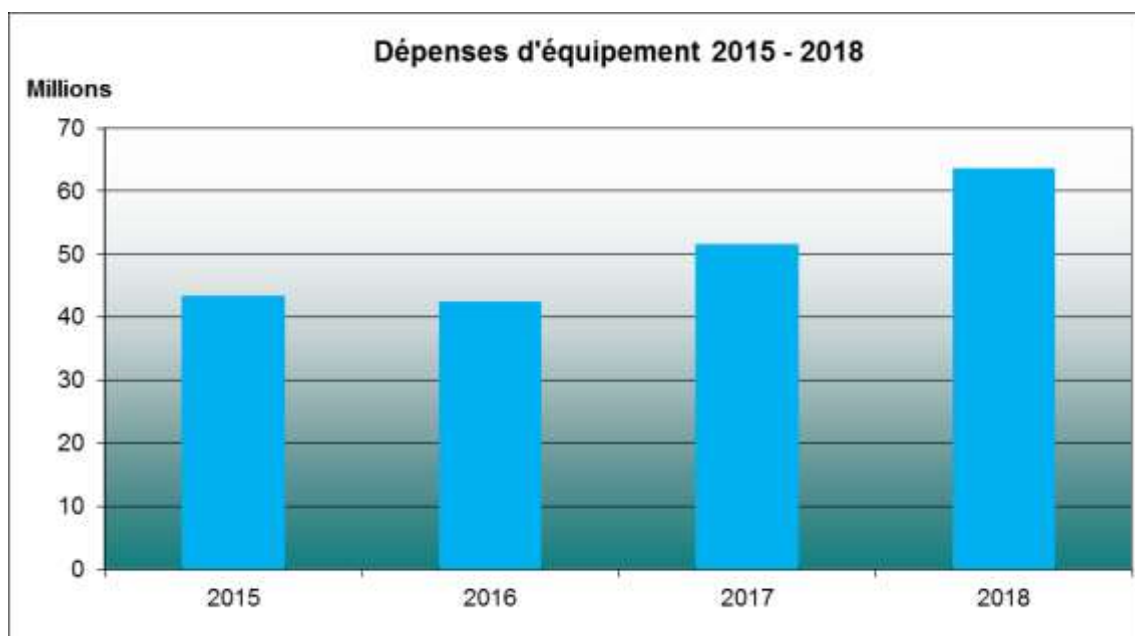
<i>en K euros</i>	2017	2018
Epargne de gestion	62 676	79 631
- Frais Financiers nets	- 9 949	- 15 464
Epargne brute	52 727	64 167
- Capital de la dette / cautions	- 24 284	-23 881
Epargne nette	28 443	40 286

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette est en forte augmentation. Elle se situe autour de 64.2 M€ et correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2018, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à environ 21.3 %.

Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

4– Les investissements 2018 : 76.7 M€ (dont 63.7 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement



en K euros

	2017	2018
Les dépenses d'investissement	67 471	76 733
dont dépenses d'équipement	51 573	60 078
soit dépenses directes d'équipement	40 185	49 219
dont opérations sous mandat	735	517
soit fonds de concours et subventions d'équipement	11 388	10 859
dont attribution compensation investissement (pour reversement amendes de police)		3 573
dont dépenses financières d'investissement	15 898	13 082

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 61.6 % en 2018.

4 - 1 – Les dépenses d'équipement (63.6 M€) :

- Les dépenses directes d'équipement : 49.2 M€

Dans le domaine de l'innovation, du développement économique et de l'attractivité du territoire (12.5 M€) :

- Le montant consacré à la politique de développement économique au sein du budget principal à hauteur de **8.1 M€** a permis de poursuivre les projets de réhabilitation de friches : site les Murons à **Andrézieux-Bouthéon** (6.8 M€), zone de Molina (0.1 M€), des travaux d'entretien courant sur le Parc de METROTECH à **Saint-Jean-Bonnefonds** (0.3 M€). D'autres réalisations ont été effectuées : la réhabilitation des bâtiments économiques (0.7 M€) (dont bâtiments : BHT Manutech et pôle optique et vision, polyane, Profilor, locaux Fauriel, les Pépinières Imprimerie, République et Montreynaud, et dans la Grande Usine Créative). Des requalifications de zones industrielles ainsi que des études économiques ont également été menées (0.2 M€).
- Au niveau du numérique, le développement du plan « vers le numérique à l'école » se poursuit avec la mise à disposition des équipements informatiques auprès des enseignants et des élèves ainsi que le développement des infrastructures wifi et la mise en œuvre d'expérimentations d'usages numériques innovants et le déploiement du programme MIND ont représenté un investissement de **1 M€**.
- Pour développer le tourisme local, à travers ses différentes composantes (tourisme d'affaires, urbain, vert ou patrimonial) **3.4 M€** ont été dépensés pour l'attractivité du territoire : l'installation de la vidéo-surveillance (0.8 M€) et le matériel nécessaire à l'exploitation du stade Geoffroy Guichard (0.2 M€), la fin des travaux de rénovation du complexe nautique Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** (0.3 M€), l'investissement courant du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.4 M€) à **Saint-Priest-en-Jarez** ainsi que l'aménagement des locaux du personnel (1.1 M€) et la réhabilitation du bâtiment des réserves des musées (0.1 M€), les actions en faveur des équipements touristiques (0.2 M€) : Chartreuse de **Sainte-Croix-en Jarez**, Château de **Fontanès**, Le Corbusier à **Firminy**, Zénith..., l'opération « murs peints » et la création d'un plan de jalonnement pour rendre plus attractif le territoire. Des travaux d'étanchéité sur la platine de la Cité du Design (0.2 M€) ont été réalisés et des frais d'études ont été payés pour la réalisation d'un équipement sportif omnisports métropolitain (0.1 M€).

Dans le domaine de l'environnement et de la voirie (un budget de 33.1 M€ en investissement)

- Afin d'améliorer la qualité des voiries et des espaces publics, le programme annuel de voiries de 2018 s'est élevé à la somme de **24.6 M€** : 20.4 M€ ont été consacrés à la voirie communautaire, 0.9 M€ ont été versés à la ville de Saint-Etienne pour des avances sur des groupements de commande pour des travaux sur la dalle du Forum, la grande Marandinière, la passerelle Couriot

et l'îlot Tarentaize auxquels se rajoutent les crédits affectés aux échangeurs de la vallée du Gier (0.05 M€), aux voiries départementales (0.08 M€), et aux travaux Rue Colonel Marey (3.2 M€).

- Au titre de l'amélioration de la qualité des rivières et de leurs berges : **5.2 M€**. Divers travaux ont été réalisés sur le Furan, le Gier et sur l'Ondaine. Les contrats rivière permettent la programmation d'actions de restauration des rivières tant au niveau de la qualité de l'eau, qu'en ce qui concerne la qualité des berges et des milieux s'y rapportant, ainsi que la gestion des crues. A travers ces contrats de rivières, Saint-Etienne Métropole valorise et gère durablement les rivières.
- La qualité des rivières passe par le bon fonctionnement de l'assainissement. En fonction du schéma directeur de l'assainissement, des crédits de **0.85 M€** y ont été consacrés. Les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières en synergie avec les contrats de rivière (Furan, Gier et Ondaine), permettent de collecter et de traiter les eaux polluées par temps sec et par temps de pluie.
- Saint-Etienne Métropole a intégré la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et, à ce titre, a débuté les réparations, changements ou installations de poteaux incendie pour **0.05 M€**.
- Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. Pour cela **2 M€** ont été investis en 2018 (l'essentiel des dépenses concernant ce poste figure en fonctionnement). Comme toutes les années, des camions de bennes à ordures ménagères ont été renouvelés et réparés (0.9 M€), des bacs et des sacs ainsi que des conteneurs d'apports volontaires pour la collecte ont été achetés (0.6 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les déchèteries, pour l'extension de la déchèterie de **Saint-Chamond** (0.5 M€). Des conteneurs pour les apports volontaires de tri ont été installés.
- Dans le cadre de la stratégie de développement durable : **0.4 M€** en 2018. L'essentiel des crédits a été consacré à la transition énergétique pour inciter les habitants à faire des travaux d'économies d'énergie, une étude pour réaliser le bilan carbone, la poursuite de la biodiversité dans les corridors du Gier, et la lutte contre le bruit (Etudes d'insonorisation de façades).

Dans le domaine de l'aménagement et de l'équilibre entre les communes membres 2.1 M€ (hors fonds de concours) :

- La politique de développement local permet de favoriser la réalisation de projets des communes dans une logique d'agglomération avec la réalisation des ECM (Equipements Communautaires Multilocaux) de **Saint-Genest-Lerpt**, **Chateauneuf** et **Fraisses** pour les principaux et qui représentent **0.8 M€** en 2018.
- A travers le programme local de l'habitat, Saint Etienne-Métropole contribue financièrement à la requalification des logements dégradés du parc privé (PIG). Un budget de **0.7 M€** a été alloué à cette politique.
- Depuis le passage en Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole prend en compte le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de toutes les communes ce qui a représenté un montant de **0.5 M€**.

- A cela s'ajoute **0.1 M€** pour le réaménagement du site de l'ancienne verrerie Duralex et le secteur Couzon à **Rive-de-Gier** pour requalifier le site, redynamiser le centre-ville et aménager un nouveau quartier autour du Gier et dessiner une nouvelle entrée Est du Territoire.

Au titre des équipements de Saint-Etienne Métropole : 1.5 M€ ont été consacrés à l'aménagement et à l'équipement des bureaux de Saint-Etienne Métropole (photocopieurs, mobilier, rayonnage...), à l'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, de logiciels informatiques ainsi qu'à la communication.

- Les fonds de concours et subventions d'équipement : 14.4 M€

Saint-Etienne Métropole investit sur le territoire local par le versement de subventions d'équipement et de fonds de concours.

En 2018, **10.9 M€** de fonds de concours et subventions d'équipement ont été versés.

- Subventions d'équipement versées aux communes (**1.4 M€**) : fonds de concours pour le plan climat (0.7 M€), le site le Corbusier à **Firminy** (0.4 M€), le développement local (0.2 M€), le plan vert et bleu, l'habitat et le marché aux bestiaux **La Talaudière** (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à d'autres établissements publics (**4.1 M€**) : aux bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne et requalifier les logements du territoire (0.9 M€) (Loire Habitat, OPAC, Métropole Habitat, HMF), aux projets de cohésion sociale de proximité (CUCS) (0.1 M€), au SIEL pour les enfouissements de réseaux électriques sur les communes (0.7 M€) et pour le THD (2.4 M€).
- Subventions d'équipement versées aux organismes de droit privé (**2.4 M€**) : dans le domaine économique (aides économiques, recherches technologiques, subventions d'équipement dans le cadre du fonds local pour l'innovation) (1.1 M€), pour l'habitat (fonds de concours aux bailleurs et réhabilitation de parcs privé) (1.1 M€), pour des subventions dans le cadre du label French Tech (0.1 M€), pour la réalisation d'économies d'énergie ou de développement des énergies renouvelables (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à l'Etat (**2.8 M€**) : à l'EPASE (1.6 M€) dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région), à l'école d'infirmières e Saint-Chamond (0.3 M€), à l'université Jean Monnet pour Manutech (0.7 M€) et pour le projet VITALES (0.1 M€) dans le cadre du fonds local pour l'innovation (0.1 M€).

3.6 M€ ont aussi été reversés aux communes de plus de 10 000 habitants, par le biais de l'attribution de compensation en investissement, ils concernent le produit perçu par Saint-Etienne Métropole pour les amendes de police.

4 - 2 – Les dépenses financières en 2018 (13.1 M€) :

Il s'agit de dépenses de nature financière (**13.1 M€**), qui concernent :

- Des avances à la SPL Cap Métropole pour la Zone Loti à **Saint-Etienne** (1.1 M€), pour la zone les Roches à Molina à **la Talaudière** (1 M€), pour la zone Grange Burlat à **Génilac** (0.3 M€) et pour l'opération Novacieries à **Saint-Chamond** (3.5 M€),
- Le versement d'appels de fonds à l'EPASE pour le PEP (Programme d'Equipement Public) du Pont de l'âne à Monthieu (1.2 M€) et pour le bassin d'eaux pluviales (0.7 M€),
- Dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016, le dispositif « héritage » a permis de prendre en compte la construction de terrain de sport dans certaines communes (0.5 M€ avec une subvention de même montant en recettes),
- L'acquisition de parts de capital à la SEDL dans le cadre de la fusion absorption de la SEM patrimoniale par la SEDL (0.5 M€),

- Le reversement d'une subvention perçue de la Région pour le parc de Novaceries à Cap Métropole (0.4 M€)
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (2.1 M€),
- Une avance du budget principal au budget annexe des Zones Industrielles (1.8 M€).

4 - 3 - Le financement des investissements

Saint-Etienne Métropole dispose de cinq types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **40.3 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **6.3 M€**, la taxe d'aménagement pour **3.6 M€** et les produits des cessions d'immobilisations pour **0.7 M€**,
- Les subventions reçues pour **9 M€**,
- Les autres recettes pour **0.2 M€**,
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police pour **3.6 M€**
- L'emprunt pour **6.4 M€**.

Sur les cessions : **0.7 M€** en 2018. Il s'agit notamment de cession de parcelles de terrain sur Novaceries à **Saint-Chamond** (0.1 M€) et de la cession des parts de capital détenues par Saint-Etienne Métropole (0.6 M€) dans le capital de la SEM Patrimoniale dans le cadre de la fusion absorption de la SEM patrimoniale par la SEDL.

Le niveau de subvention perçu en 2018 représente près de **9 M€**, il est très lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole avec notamment les subventions obtenues pour : les projets liés à l'enseignement supérieur et la recherche (1 M€), la réhabilitation du site Couzon-Duralex à **Rive de Gier** (0.2 M€), pour les travaux sur le site Novaceries à **Saint-Chamond** (0.4 M€) et pour les ECM (Equipements Communautaires Multilocaux) (0.1 M€).

De plus des subventions ont pu être obtenues pour les contrats de rivières (2.9 M€), pour les programmes de réhabilitation de l'habitat (0.1 M€), pour le développement durable (0.2 M€), et divers autres programmes : le plan de relance de la collecte sélective (0.1 M€), les acquisitions d'œuvre pour le musée d'art moderne et contemporain (0.1 M€) des travaux de réaménagement de voirie sur différentes communes (0.1 M€), les travaux de rénovation du Nautiform (0.2 M€),

Figurent également la participation des communes pour la réalisation des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) (0.1 M€), pour les travaux de voirie (2 M€), pour les travaux d'Eaux Pluviales (0.2 M€) et pour les réserves des 3 musées (0.1 M€), et celle de l'EPASE (0.5 M€) et du département (0.1 M€) pour la rue du colonel Marey à **Saint-Etienne** et d'autres petites subventions pour divers programmes (**0.1 M€**). On retrouve le versement de la participation de la Fédération Française de Football pour le projet « héritage » suite à l'accueil de l'EURO 2016 (0.5 M€) (sommes reversées aux communes concernées pour la construction de stade).

Les autres recettes : s'élèvent à **0.2 M€** en 2018. Elles se composent de remboursements de cautions versés par des locataires de bâtiments économiques, des indemnités d'expropriation versées lors des travaux de voirie rue du Colonel Marey pour la 3^{ème} ligne de tramway, de régularisation de révisions négatives sur un marché et de l'annulation sur un mandat passé sur une mauvaise imputation budgétaire.

A cela se rajoutent les produits des amendes de radars automatiques et de police **3.6 M€** (reversés aux communes de plus de 10 000 habitants).

Le volume des emprunts mobilisés en 2018 s'est élevé à **6.4 M€**.

4-4 La capacité de désendettement de Saint-Etienne Métropole, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 5.2 années pour le budget principal.

Synthèse des réalisations 2018

<i>en K euros</i>	2017	2018
Epargne nette	28 443	40 286
Ressources propres d'investissement	11 351	10 628
<i>dont FCTVA</i>	5 561	6 326
<i>dont Cessions</i>	4 249	676
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	1 541	3 626
Subventions	16 465	8 985
Autres recettes	1 980	195
Amendes de police	4 032	3 650
Emprunts	8 501	6 377
Recettes d'investissement	66 740	70 121

Dépenses d'investissement	67 471	76 733
Variation du fonds de roulement	-731	- 6 612

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	35 711	36 171
Variation du fonds de roulement	-731	-6 612
Reprise résultat EPCI dissous Fonctionnement	69	
Reprise résultat EPCI dissous Investissement	1 122	*32
Excédent global de clôture du Budget principal au 31 décembre	36 171	29 592

Le résultat de clôture 2018 est conforme à la page 4 du présent document soit 29 591 672.34 €.

*Pour mémoire 32 K€ correspondent au partage du fonds de roulement suite à la dissolution du Syndicat mixte Pays du Forez.

1 - Présentation générale du compte administratif 2018

Les réalisations de l'exercice 2018 représentent :

- 85.1 M€ en dépenses et 89.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 51.7 M€ en dépenses et 62.7 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2019 dont le solde est égal à - 2 567 K€).

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET TRANSPORTS

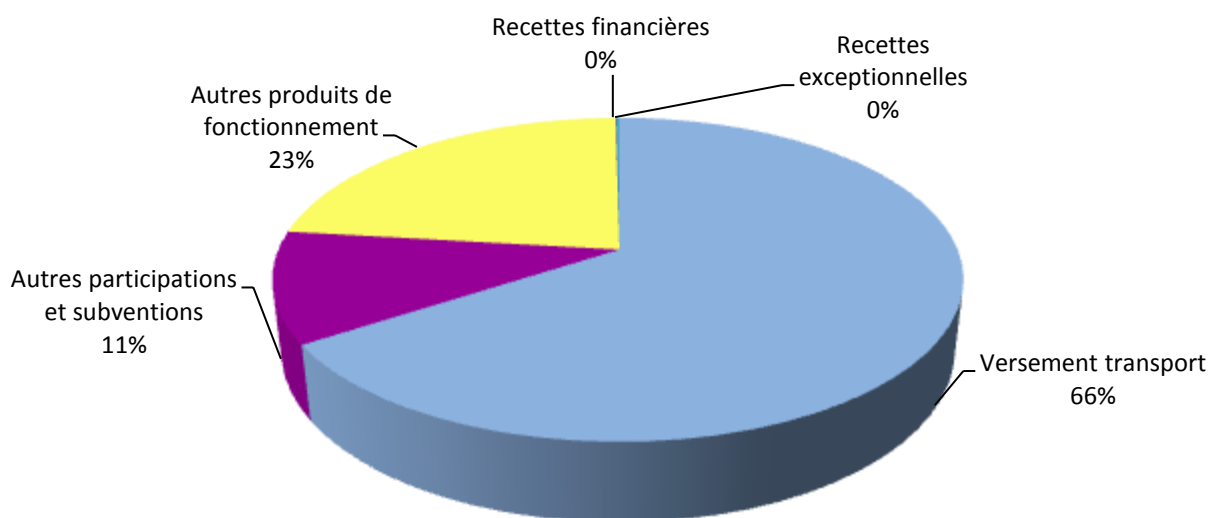
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	85 080 699 €		89 215 150 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>70 926 892 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>87 916 718 €</u>
Dépenses de gestion	67 546 012 €	Impôts et taxes	57 822 615 €
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	52 €	Autres dotations et participations	9 760 869 €
Charges financières	3 380 828 €	Autres produits courants	20 136 735 €
		Recettes excep./reprises provisions	150 869 €
		Produits Financiers	45 629 €
Opérations d'ordre	14 153 807 €	Opérations d'ordre	1 298 432 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	4 825 019 €	Résultat reporté	690 568 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	51 679 327 €		62 748 697 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>45 058 508 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>43 272 502 €</u>
Dépenses d'équipement	38 408 764 €	Emprunts	34 000 000 €
Capital de la dette	6 649 744 €	Autres recettes d'équipement	261 488 €
		Recettes financières	119 580 €
		Affectation résultat	8 891 434 €
Opérations d'ordre	6 620 819 €	Opérations d'ordre	19 476 195 €
Résultat reporté	-9 299 854 €	Solde investissement	
Restes à réaliser	4 666 913 €	Restes à réaliser	2 100 000 €
Solde des RàR	-2 566 913 €		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	- 797 397 €		
Excédent global de clôture (RàR compris)	4 027 622 €		

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 87.9 M€

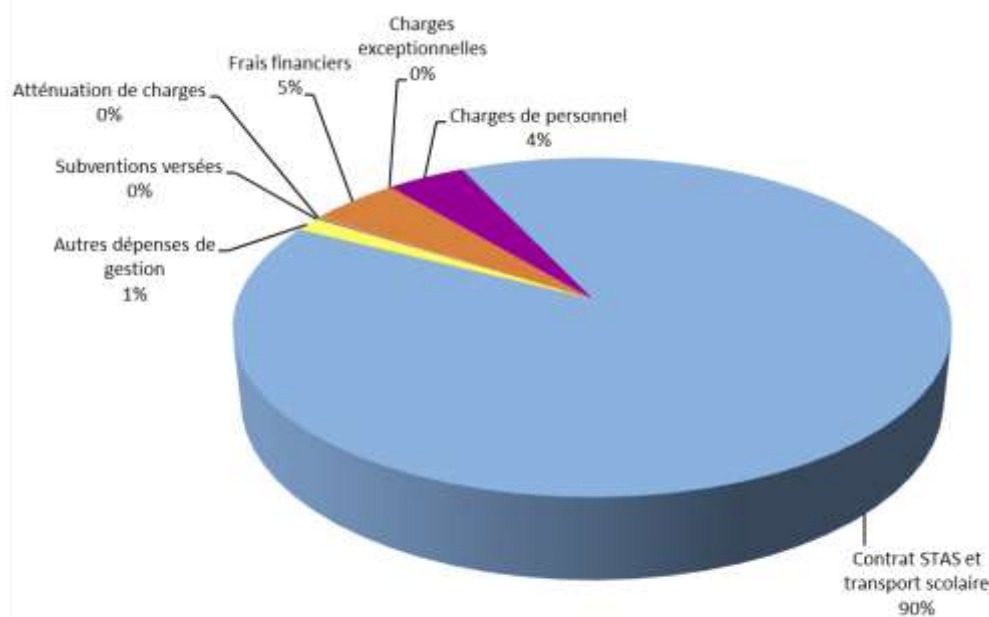


<i>En Keuros</i>	CA 2017	CA 2018
Versement Transport	53 761	57 823
Autres dotations et participations	9 894	9 761
Autres produits des services, Remboursement de frais	20 282	20 136
Produits exceptionnels	114	151
Total des recettes de fonctionnement	84 051	87 871

Les **recettes réelles de fonctionnement (87.9 M€)** sont constituées essentiellement :

- **Du versement transport (VT) : 57.8 M€**, lié à la compétence transports en commun, représente près de 66 % des ressources du budget.
Une hausse de 4.1 M€ est constatée par rapport à l'année dernière. Elle s'explique notamment, par un produit VT 2017 amputé d'une régularisation du produit VT 2016 (3.9 M€). En outre, le taux de VT est passé de 1.20 % à 1.35 % pour les huit nouvelles communes du SDCl.
La compensation de l'Etat versée suite au relèvement du seuil des personnes assujetties, s'élève à 0.7 M€ en 2018 (au titre de 2017).
- **Des autres participations et subventions : 9.8 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (4.5 M€), à la dotation générale de décentralisation allouée par l'Etat pour l'organisation des transports urbains (1.2 M€) et la participation versée par le Conseil départemental de 4.1 M€ au titre du transport scolaire (3.8 M€ pour 2018 et 0.3 M€ au titre d'une régularisation 2017).
- **Des autres produits de fonctionnement (20.1 M€)**, notamment :
 - o 18.7 M€ pour la régie STAS que l'on retrouve également en dépenses,
 - o 0.5 M€ pour les recettes correspondant aux variables d'ajustement du contrat de DSP,
 - o 0.4 M€ au titre du transport scolaire,
 - o 0.1 M€ au titre des locations d'espaces publicitaires sur les bus,
 - o 0.1 M€ au titre des recettes publicitaires des abribus,
 - o 0.1 M€ de compensation de tarifs sociaux.
- **Des produits exceptionnels : 0.2 M€.**

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 70.9 M€



En K Euros

	2 017	2 018
Les charges de personnel (012)	2 809	2 937
Contrat STAS et transport scolaire	62 503	63 456
Remboursement VT (Atténuation de charges)	0	73
Autres dépenses de gestion	1 032	973
Subventions de fonctionnement	77	107
Les charges exceptionnelles et provisions	58	0
Charges de la dette	2 851	3 335
Dépenses réelles de fonctionnement	69 330	70 881

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **70.9 M€**. Elles sont constituées notamment par :

- **les charges de personnel : 2.9 M€** (2 922 K€ au titre des rémunérations et charges sociales, et 15 K€ pour les vêtements de travail). L'évolution de la masse salariale s'explique par la budgétisation de 2 postes sur une année pleine, des postes en renfort, reclassement et emplois aidés ainsi que par le GVT (avancements d'échelons et de grade).
- **les charges liées au contrat STAS et au transport scolaire 63.5 M€ :**
 - o Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (60.6 M€).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour 41.9 M€ comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats, ainsi que la compensation des recettes commerciales de la régie STAS pour 18.7 M€.

- o Les transports scolaires (2.8 M€).

Les dépenses transports scolaires sont stabilisées et concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la voiture particulière. Les dépenses transports scolaires concernent les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole.

- **les atténuations de charges : 0.1 M€** qui correspondent au remboursement du versement transport indûment perçu.

- **les autres dépenses de gestion : 1 M€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (131 K€), à la politique «vélos» (158 K€), à l'entretien des sites de transports (213 K€) et des abribus (52 K€), les frais de structure (371 K€)...
- **les subventions : 0.1 M€**, essentiellement la contribution versée au SMT (71 K€)
- **les charges financières : 3.3 M€** correspondant aux intérêts de la dette.

4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1- L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	83 937	87 720
Charges de fonctionnement courant	66 421	67 546
Excédent brut de fonctionnement	17 516	20 174
Solde exceptionnel	56	151
Epargne de gestion	17 572	20 325

L'épargne de gestion augmente de 2.7 M€ notamment grâce à une augmentation des recettes de Versement Transport (VT) de 4.1 M€ (régularisation négative en 2017).

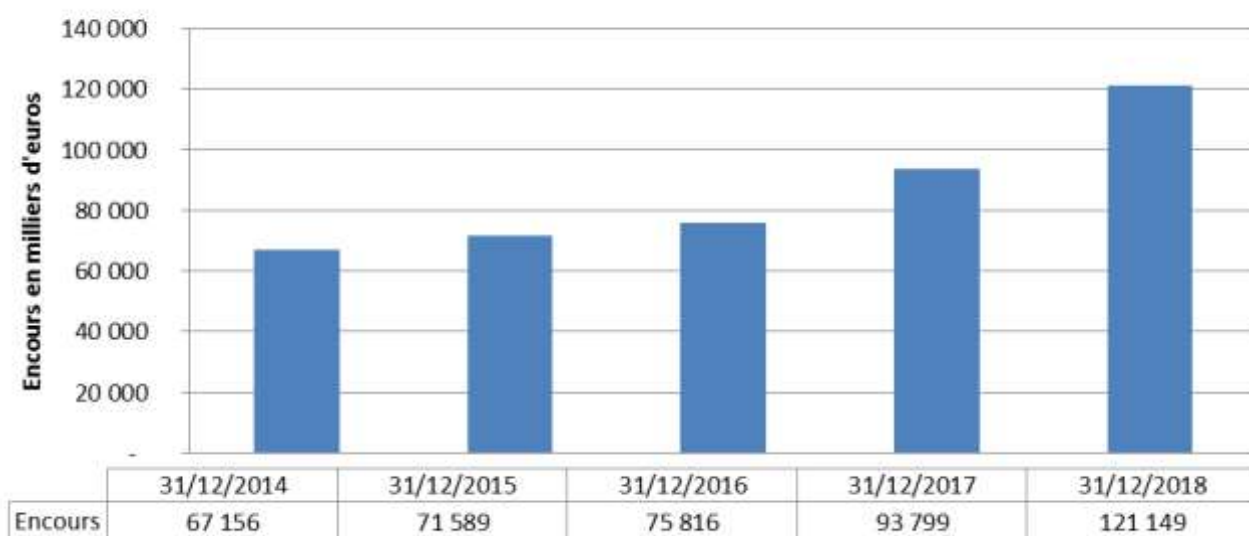
4-2- L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts (3.3 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (6.6 M€)

<i>en K euros</i>	2017	2018
Frais Financiers nets	2 851	3 335
Capital de la dette	5 017	6 650
Annuité de la dette	7 868	9 985

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2018 à 121.15 M€.
Il se répartit à 88 % en taux fixes (106.05 M€) et 12 % en taux révisables (15.1 M€).

Ainsi, l'encours de dette augmente sur le budget Transports passant de 93.79 M€ fin 2017 à 121.15 M€ fin 2018 (+27.36 M€) en raison des forts investissements effectués.

Evolution de l'encours de dette du budget Transports



Le taux moyen de la dette en 2018 s'élève à 3.10 % (exposition finale avec swap) contre 3.32 % en 2017.

L'annuité de dette de l'année 2018 représente 10 M€.

4-3- la chaîne de l'épargne du budget transport

Epargne de gestion	17 572	20 325
- Frais financiers	- 2 851	- 3 335
Epargne brute	14 721	16 990
- Capital de la dette	-5 017	- 6 650
Epargne nette	9 704	10 340

La hausse des intérêts de +0.5 M€ et du remboursement en capital de +1.6 M€, limitent la progression de l'épargne nette à +0.6 M€.

5 – Les investissements 2018 : 45.1 M€

Outre le **remboursement en capital (6.65 M€)**, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 38.4 M€**.

en K euros

	2017	2018
--	------	------

Les dépenses d'investissement	38 961	38 409
dont dépenses d'équipement *	38 841	38 409
dont dépenses financières d'investissement	120	0

* Pour mémoire en 2017 dont 4.5 M€ d'écritures de régularisation (en recettes 5.4M€)

Ce qui ramène le montant réellement exécuté à 34,3M€

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 88.8 % en 2018.

5 - 1 - Les dépenses d'équipement 38.4 M€

Pour redynamiser le réseau transport, ont été réalisés :

- les travaux du prolongement de la troisième ligne de tramway se poursuivent : 29.3 M€. Les dépenses ont concernés les acquisitions foncières, les démolitions, les reconstitutions riveraines mais également les études et la maîtrise d'œuvre. En avril, les travaux d'infrastructures ont commencés avec la reprise de la couverture de la dalle du Furan rue Claude Odde, le confortement du pont SNCF, les terrassements de la plateforme de tramway et de la voirie, les premiers aménagements de la voirie, les fondations des poteaux des lignes aériennes de contact. Une partie de la voie ferrée a été posée avec notamment, courant de l'été de gros travaux de raccordement au réseau existant sur le secteur de Chateaucieux et sur le secteur de Odde/Bergson ainsi que l'aménagement du tiroir du terminus T2 à Cité du Design.
- le solde des nouvelles rames de tramway modernes livrées en 2017 (4 M€) et l'installation d'un dispositif « sprinklage » dans ces nouvelles rames (0.3 M€) (exigé par l'assureur), le renouvellement régulier des bus (1.4 M€) dont l'acquisition de 3 bus articulés Urbanway nouvelle génération permettant d'améliorer la capacité, l'accessibilité et le confort des usagers avec des services numériques. L'extension du dépôt Transpôle à Saint-Priest-en-Jarez s'est achevée (0.2 M€) et permet de stocker ce nouveau matériel.
- l'amélioration du confort des usagers se poursuit avec la mise en accessibilité des quais de bus (0.6 M€), la modernisation du système d'aide à l'exploitation des voyageurs et le renouvellement de l'équipement billettique (0.2 M€), la sécurité par la remise en état de

diverses voies ferrées (0.8 M€), la remise à niveau technique des tramways et des bus (0.2 M€) et l'entretien des divers équipements des transports (1.1 M€),

- des crédits ont été affectés à l'entretien des abribus et à l'intermodalité pour les parcs relais, VéliVert, SimplyCité (0.3 M€),

5 - 2 - Le financement des investissements

Trois types de ressources pour financer les investissements du budget transport :

- l'épargne dégagée pour **10.3 M€**,
- les subventions et autres recettes pour **0.4 M€**,
- les emprunts souscrits à hauteur de **34 M€**

5 - 3 - La capacité de désendettement

La **capacité de désendettement** du budget transport, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 7.2 années.

Synthèse des réalisations 2018

<i>en K euros</i>	2017	2018
Epargne nette	9 704	10 340
Autres recettes	5 410	200
Subventions	377	181
Emprunts	23 000	34 000
Recettes d'investissement	38 491	44 721

Dépenses d'investissement	38 961	38 409
Variation du fonds de roulement	-470	6 312

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	752	282
Variation du fonds de roulement	-470	6 312
Excédent global de clôture du Budget transport au 31 décembre	282	6 594

Le résultat de clôture 2018 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 6 du présent document soit **6 594 534.60 €**.

1 - Présentation générale du compte administratif 2018

Les réalisations de l'exercice 2018 représentent :

- 13.7 M€ en dépenses et 13.7 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 13.4 M€ en dépenses et 13.4 M€ en recettes concernant la section d'investissement

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET ZI

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	13 697 196 €		13 697 196 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>2 026 815 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>661 597 €</u>
Dépenses de gestion	1 964 285 €	Produits des services	226 468 €
Charges financières	62 530 €	Autres produits courants	435 129 €
Opérations d'ordre	11 670 381 €	Opérations d'ordre	13 035 599 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	13 421 745 €		13 429 381 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>386 146 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>1 759 000 €</u>
Capital de la dette	371 146 €	Avances Budget Principal	1 759 000 €
Rembt Avances B. Ppal	15 000 €		
Opérations d'ordre	13 035 599 €	Opérations d'ordre	11 670 381 €
Solde investissement	10 840 €	Résultat reporté	3 204 €
Solde de clôture d'investissement :	10 840 €		
Excédent global de clôture :	10 840 €		

**PRESENTATION DES REALISATIONS 2018 DU BUDGET ZI
CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK**

(Hors écritures d'ordre et doubles comptes)

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges financières	62 530 €	Subvention d'équilibre	435 000 €
		Autres prod divers de gestion couran	129 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Capital de la dette	371 146 €	Avances Budget Principal	1 759 000 €
Dépenses d'équipement	1 964 285 €	Cessions	226 468 €
Rembt Avances B. Ppal	15 000 €		
	<u>2 350 431 €</u>		<u>1 985 468 €</u>

2 – La section de fonctionnement

Elle est constituée principalement par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 435 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette d'un montant de 62.5 K€.

3 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2018 à 2.09 M€. Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Le taux moyen de la dette en 2018 s'élève à 2.77 % (exposition finale avec swap) contre 2.85 % en 2017.

L'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (ZI) : 2.46 M€ au 31 décembre 2017 contre 2.09 M€ au 31 décembre 2018. Les nouveaux emprunts sont souscrits par le budget principal qui finance le budget ZI à travers les avances versées.

L'annuité de la dette représente 434 K€ : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 63 K€ et en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 371 K€.

en K euros	2017	2018
Frais Financiers	76	63
Capital de la dette	371	371
Annuité de la dette	447	434

4 – La section d'investissement

Les dépenses d'équipement (1 964 K€) permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Adèle Bourdon à Lorette : 1 083.5 K€,
- Les Murons à Andrézieux Bouthéon : 409.6 K€,

- Charles Chana à Roche La Molière : 130.3 K€,
- Dorian à Firminy : 114.7 K€,
- Montrambert Pigeot à La Ricamarie : 87 K€,
- Pierre Loti à St Etienne : 76.6 K€,
- Le Pinay à Firminy: 39.9 K€
- Divers : 22.7 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par des **cessions** de terrains aménagés situés sur les Zones Charles Chana à Roche La Molière et Montrambert Pigeot à La Ricamarie **(226 K€)**.

V – L'EXECUTION 2018 DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

1 - Le budget annexe assainissement collectif

1-1 Présentation générale du compte administratif 2018

Ce budget unique assujetti à TVA retrace au cours de l'année l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes de l'agglomération (hors Caloire).

L'exercice 2018 voit Saint-Etienne Métropole récupérer la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO).

A cette occasion, la Métropole a repris l'ensemble des biens, les subventions affectées et la dette de du budget annexe Assainissement collectif du SIVO (Cf conditions de retrait de la compétence assainissement du SIVO approuvés par le Conseil Métropolitain du 28 juin 2018). Le financement de cette reprise se fait par le redéploiement de la somme réservée à la participation au Syndicat.

Enfin il s'agit également de la première année d'exploitation de la régie intercommunale de La Talaudière - Saint Jean Bonnefonds – Sorbiers.

Les réalisations de l'exercice 2018 représentent :

18.1 M€ en dépenses et 21 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
16.3 M€ en dépenses et 16. M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2019 dont le solde négatif est égal à 76 K€).

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

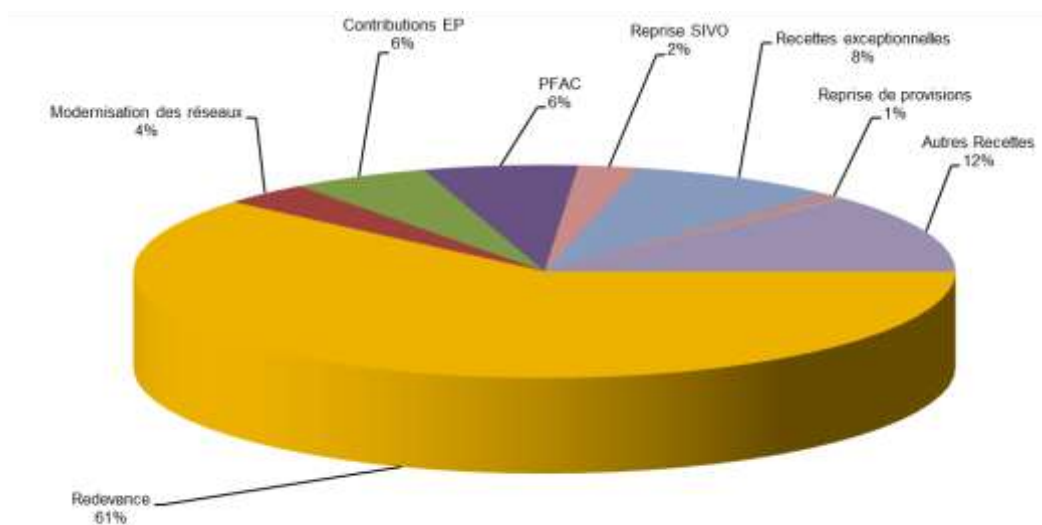
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	18 097 146 €	Total Recettes (réelles + ordre)	20 925 179 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>11 576 500 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>18 838 332 €</u>
Charges d'exploitation	8 145 899 €	Produits de la redevance	11 552 684 €
Redev. modernisation des réseaux	653 376 €	Redev. modernisation des réseaux	657 298 €
Charges exceptionnelles	1 048 645 €	PFAC	1 146 960 €
Provisions	216 700.00	Contributions des communes EP	1 021 000 €
Intérêts	1 511 880 €	Reprise excédents SIVO	444 705 €
		Recettes exceptionnelles	1 569 475 €
		Reprises de provisions	152 592 €
		Produits financiers	20 113 €
		Autres Recettes	2 273 505 €
Opérations d'ordre	6 520 646 €		
		Opérations d'ordre	2 086 847 €
Résultat de clôture de fonctionnement	4 886 799 €	Résultat reporté	2 058 766 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	16 286 862 €	Total Recettes (réelles + ordre)	16 658 966 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>13 674 814 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>9 613 119 €</u>
Capital de la dette	4 234 805 €	Emprunts	3 247 100 €
Refinancement de dette	0 €	refinancement de dette	0 €
Etudes - travaux	9 440 008 €	Subventions, divers	1 323 780 €
Autres dépenses	0 €	Affectation	5 042 239 €
Ordre entre sections	2 086 847 €	Ordre entre sections	6 520 646 €
Ordre intérieur sections	525 201 €	Ordre intérieur sections	525 201 €
Résultat reporté	- 2 078 647	Résultat d'investissement :	
Restes à réaliser :	3 118 469 €	Restes à réaliser	3 042 880 €
		Solde des restes à réaliser	
	- 75 589	Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	
	- 1 782 130	Excédent global de clôture (RàR compris)	
	3 104 669		

1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement 18.8 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.8 M€ :

	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	18 154 853	18 838 332
Redevance	12 128 873	11 552 684
Modernisation des réseaux	599 766	657 298
Contributions EP	1 021 000	1 021 000
PFAC	1 212 105	1 146 960
Reprise SIVO		444 705
Reprise SDCI	733 234	
Recettes exceptionnelles	494 003	1 569 475
Reprise de provisions	146 077	152 592
Produits financiers	3 979	20 113
Autres Recettes	1 815 816	2 273 505

- la redevance assainissement, soit 11.6 M€ (dont 0.7 M€ de rattachements) en diminution par rapport à 2017, exercice qui a vu des régularisations importantes des exercices antérieurs notamment au niveau des reversements des délégataires.
Pour mémoire, les tarifs de la redevance n'ont pas connu d'augmentation depuis 2015 (hors effets de la convergence tarifaire).
- 0.7 M€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée en 2018 à reverser.
L'augmentation par rapport à 2017 provient de la reprise du service d'eau de Sorbiers en régie (fin de la DSP au 30 juin 2017) : la redevance est dorénavant collectée dans le cadre de la facturation de SEM et reversée à l'Agence de l'eau
- des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 1.1 M€.
- des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€.

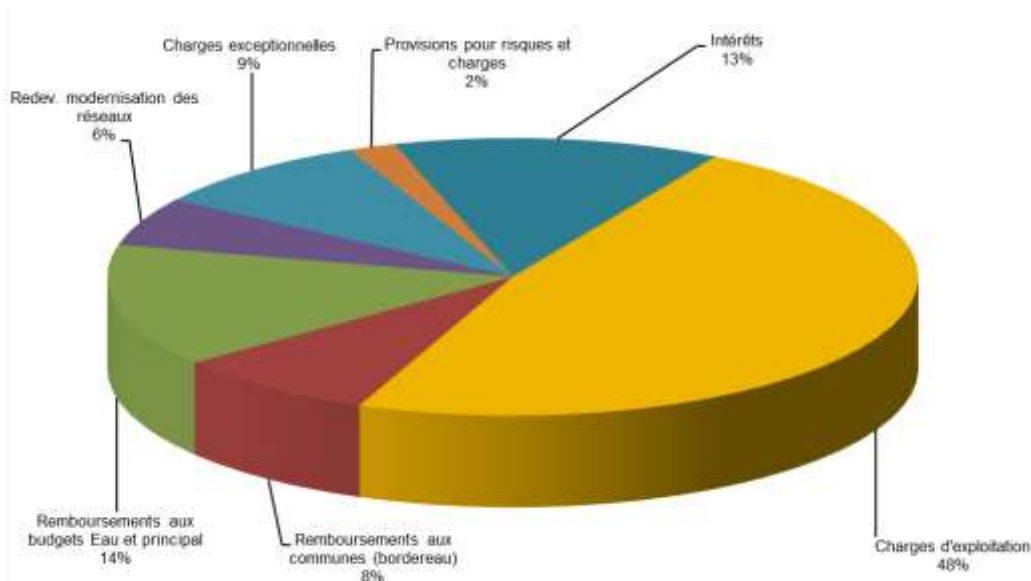
A cette somme, il convient de rajouter sur le budget principal :

Les participations eaux pluviales versées aux délégataires, au Syndicat Mixte des 3 Ponts et au SIAMVG sur le budget principal représentent une somme de 1.55 M€.

Les travaux et dépenses d'entretien des réseaux et ouvrages d'eau pluviale (pour mémoire, les sommes prélevées sur l'AC des communes s'élèvent à 3.2 M€).

- A la reprise du résultat de fonctionnement du budget annexe assainissement du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine soit 0.4 M€.
- de recettes exceptionnelles à hauteur de 1.6 M€, en forte augmentation (+1.1 M€).
 - o La base de ces recettes exceptionnelles correspond pour l'essentiel aux subventions versées par les Agences de l'Eau et reversées par SEM aux particuliers (0.4 M€).
 - o La cause de la forte augmentation est la signature du protocole transactionnel de la station d'épuration Furania permet de comptabiliser, compte tenu de l'allocation provisionnelle de 1.4 M€ perçue en 2014 et des recettes comptabilisées pour le surcoût des boues entre 2013 et 2017, un reste à percevoir de 1.2 M€.
- Des reprises de provisions pour 0.2 M€ afin de financer les admissions en non valeurs et effacements de dettes.
- De produits financiers (SWAPS) pour 20 K€.
- Les autres recettes réalisées, 2.3 M€, se décomposent principalement de la façon suivante :
 - 1.1 M€ de reversement de la part du délégataire de la Ville de Saint Etienne concernant d'une part, une régularisation de 2017 suite à une erreur de taux de TVA sur la participation au financement de la station Furania (497 K€), la participation 2018 (430 K€) et les apporteurs extérieurs (140 K€), d'autre part le financement contractuel des frais de contrôle 31 K€,
 - 0.6 M€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Doizieux, Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph, Saint-Martin-La-Plaine et La Terrasse sur Dorlay,
 - 0.3 M€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
 - 0.1 M€ de remboursements de travaux de branchements pour les usagers,
 - et diverses recettes, dont 36 K€ de ristourne au titre de l'avenant de prolongation de la DSP de Saint-Chamond et 46 K€ pour le remboursement de la station d'épuration de Saint-Genest-Lerpt par le délégataire de la Ville de Saint-Etienne.

1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement 11.6 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.6 M€.

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	11 249 996	11 576 500
Charges d'exploitation	4 861 097	5 536 147
Remboursements aux communes (bordereau)	1 059 272	947 979
Remboursements aux budgets Eau et principal	1 423 293	1 661 773
Redev. modernisation des réseaux	600 553	653 376
Charges exceptionnelles	1 798 308	1 048 645
Provisions pour risques et charges	168 142	216 700
Intérêts	1 339 331	1 511 880

Les charges d'exploitation d'un montant de 5.5 M€ se décomposent de la manière suivante :

- entretien et maintenance des réseaux (0.65 M€) en forte augmentation par rapport à 2017 (+0.2 M€)
- entretien des stations (1.62 M€), en forte hausse de 1.3 M€ suite à la récupération de la station du Pertuiset appartenant au SIVO pour 1.6 M€ (cette année 0.8 M€ payés en direct, le reste remboursé au SIVO par le biais de la convention de gestion), et pour le paiement de la fin du surcoût des boues pour 0.36 M€).
- Des prestations diverses (études, expertises, annonces...) 0.18 M€
- Le reversement de la prime épuration au délégataire de la STEP de Saint-Chamond (0.14 M€)
- Des taxes foncières pour 0.16 M€
- Des fluides et produits d'entretien divers 0.23 M€
- Des participations à Furania des ex-communes du SIFEPU pour 0.43 M€
- De la comptabilisation du coût de traitement des boues polluées au PCB pour 0.53 M€ et qui constitue la plus grosse part de l'augmentation des charges d'exploitation
- 0.6 M€ relatif au reversement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
- 0.8 M€ remboursés au SIVO au titre de la convention de gestion transitoire des deux premiers trimestres.
- Aux admissions en non valeurs et effacements de dettes pour 0.16 M€ dont 12 K€ au titre des exercices antérieurs à la remontée de compétence.

Des remboursements de frais aux communes pour 0.9 M€ en diminution suite à la mise en place de la régie inter-municipale du Furan (fin des conventions de coopération de La Talaudière et Saint-Jean-Bonnefonds)...

Le remboursement aux autres budgets de SEM (Budget Eau pour les frais de facturation à 0.1 M€, budget Principal pour le reste) des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 1.7 M€ en forte augmentation (+0.25 M€) par rapport à 2017 du fait de la reprise en régie du service d'eau de Sorbiers et de la reprise de la compétence assainissement collectif du SIVO.

Le reversement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.7 M€.

L'augmentation par rapport à 2017 provient de la reprise en régie du service d'eau de Sorbiers (cf. recettes)

Les charges exceptionnelles pour 1.1 M€ correspondant notamment :

- à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.7 M€ dont 497 K€ dus à une rectification d'erreur de TVA de 2017 (cf recettes).

- Aux subventions aux particuliers pour 0.2 M€ (cf. recettes).
- Au paiement de 0.2 M€ au titre du premier trimestre du surcoût des boues à Furania suite au problème du four d'incinération (Les deux trimestres suivants sont payés en prestation de service pour un total de 360 K€).

Les dotations aux provisions et dépréciations de 0.2 M€ correspondent à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables

Les charges financières d'un montant de 1,5 M€ connaissent une augmentation du fait de la reprise du SIVO et de sa dette.

1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

1-4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2017	2018
Produit de fonctionnement courant	16 778	16 651
Charges de fonctionnement courant	7 776	8 799
Excédent brut de fonctionnement	9 002	7 852
Solde exceptionnel	-762	901
Epargne de gestion	8 240	8 753

La légère baisse des produits de fonctionnement courant associée à l'augmentation importante des charges de fonctionnement courant (comptabilisation du surcoût des boues à partir d'avril 2018 et traitement des boues polluées) expliquent une forte diminution de l'excédent brut de fonctionnement. Toutefois, la forte mais conjoncturelle hausse du solde exceptionnel (solde du protocole transactionnel) permet à l'épargne de gestion d'augmenter significativement (+6.2%).

1-4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2017	2018
Frais financiers nets	1 335	1 491
Capital de la dette	3 997	4 235
Annuité de dette	5 332	5 726

L'**annuité de dette** augmente en 2018 suite à la reprise du SIVO

L'**encours de dette** du budget assainissement collectif s'élève au 31/12/2018 à **50 M€** (50 003 199 €).

Le **ratio de désendettement** est de **6.89 ans**.

1-4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2017	2018
Epargne de gestion	8 240	8 753
- Frais financiers nets	- 1 335	- 1 491
Epargne brute	6 905	7 262
- Capital de la dette	- 3 997	- 4 235
Epargne nette	2 908	3 027

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette suit la même tendance que cette dernière. Elle se situe autour de 7.3 M€ et correspond aux moyens dont dispose

le budget annexe Assainissement Collectif de Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette (en hausse suite à la reprise de la dette du SIVO) et autofinancer ses nouveaux investissements.

Le maintien de l'épargne nette n'est dû qu'à la réalisation des recettes exceptionnelles que sont le solde du protocole transactionnel du contentieux des fours de Furania pour 1.22 M€ et reprise de l'excédent de fonctionnement de la compétence assainissement collectif du SIVO pour 0.45 M€

1-5 Les recettes réelles d'investissement : 9.6 M€

Les recettes réelles d'investissement sont constituées :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 de 3.6 M€ (3 598 K€),
- de la reprise de l'excédent d'investissement du SIVO de 1.4 M€ (1 444 K€)
- du versement de subventions pour 1.3 M€ constituées pour l'essentiel de 1.1 M€ de l'Agence de l'Eau, 0.2 M€ du Conseil départemental de la Loire,
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2018 de 3.3 M€

3 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2019 et correspondent à :

- 0.7 M€ d'emprunt
- 1.8 M€ de financement des 2 Agences de l'Eau,
- 0.2 M€ de financement du Conseil départemental,
- 0.2 M€ de financement dans le cadre de PUP
- 0.1 M€ d'avance sans intérêt de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Le financement des dépenses d'équipement :

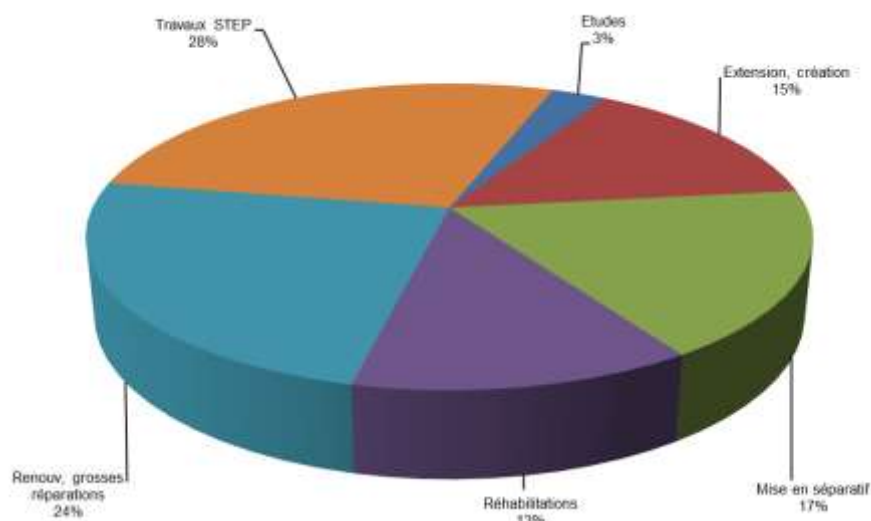
3 modes de financement :

- L'autofinancement est le principal avec 4.9 M€ soit 52% du total
- Les subventions (des agences de l'eau ou du département) d'un montant de 1.3 M€ participent à hauteur de 14%
- Enfin le recours à l'emprunt qui avec 3.2 M€ constitue 34 % du total

1-6 Les dépenses réelles d'équipement 9.4 M€

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des **dépenses d'équipement**, celles-ci **sont de l'ordre de 9.4 M€** et 3.1M€ sont reportés sur 2019.

Le taux de réalisation 2018 est de 61 %.



Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 6.5 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
 - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (1.7 M€),
 - o la création ou d'extension de réseaux (1.4 M€),
 - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (3.4 M€)
- 2.6 M€ relatif aux stations d'épuration,
- 0.3 M€ d'études diverses et maîtrise d'oeuvre, dont 0.8 K€ au titre du schéma directeur d'assainissement.

3.1 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2019 et correspondent à :

- 0.2 M€ d'études
- 0.2 M€ d'extensions ou créations de réseaux
- 0.5 M€ de travaux de mise en séparatifs
- 0.6 M€ de renouvellement ou grosses réparations
- 0.2 M€ de réhabilitations
- 1.4 M€ de travaux concernant les stations d'épuration

On peut relever comme principales **réalisations** (montants arrondis HT) :

Sur le territoire du Furan :

- **Saint-Christo-en-Jarez** : 374 100 € de travaux pour la station d'épuration.
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 135 500 € d'extensions de réseaux rue Mendès France .
- **Saint-Genest-Lerpt** : 12 000 € pour terminer la mise en séparatif des réseaux place Carnot ; 78 000 € de travaux dans le lotissement du Bouchet.
- **La Talaudière** : 188 000 € de travaux de mise en séparatif rue Clémenceau.
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : des interventions diverses sur le réseau pour 32 000 € et la station pour 12 100€.
- **La-Tour-en-Jarez** : 239 300 € pour des travaux sur le seuil de l'Onzon, 50 000 € pour la fin des travaux de mise en séparatif chemin du Colombier.
- **Marcenod** : 271 100 € pour des travaux sur la station d'épuration de Campillon, 12 600 € pour la réhabilitation du collecteur aval.
- **Saint Etienne** :
Station Furania : 865 000 € de travaux et études pour la remise en état du four
67 200 € pour le commencement de l'équipement en Biogaz pour Furania,
40 000€ concernent les stations d'épuration à Saint-Victor sur Loire,
597 000 € pour le dévoiement des réseaux dans le cadre des travaux de la 3^e ligne de tramway.
- **Sorbiers** : 110 000 € concernant des réhabilitations de réseaux au lotissement des Séquoias.
- **Fontanes** : 90 730 € pour la fin des travaux de réseaux rue Grande Grange et Font-Chevalier ainsi que 4 500 € rue Fontanesium.
- **Villars** : 103 600 € d'intervention rue de l'Avenir ainsi que 176 000 € pour la réhabilitation des réseaux rue Thiers.

Sur le territoire du Gier :

- **Saint-Chamond** : des travaux de renouvellement- réhabilitation de réseaux place Nationale pour 160 400 €, 69 700 € de travaux pour le Clos Bernard .
- **Châteauneuf** : 74 000 € pour la réhabilitation rue Johannès Bonnel.
- **Lorette** : 38 000 € d'interventions rue Adèle Bourdon.
- **Cellieu** : 24 000 € relatifs à des interventions sur les réseaux de la commune.
- **La Grand-Croix** : 454 000 € pour les travaux de réhabilitation route de Salcigneux, 55 000 € pour des interventions diverses sur le réseau communal (rue de Burlat, de la Perronière...).

- **Génillac** : 143 000 € de mise en séparatif chemin Montellier ,
Renouvellement et grosses réparations : 13 500 € route de Manissol ,
Des interventions de réhabilitation sur les réseaux des chemins de la Sicardière pour 33 000 €,
rue Champs cornus 24 000 €, rue Notre Dame 18 100 €...
- **L'Horme** : Des grosses réparations sur les réseaux pour 37 000 € (Puits Gillier, bd Saint-Paul.,
avenue Pasteur
- **Saint-Paul-en-Jarez** : 99 700 € pour la rue de la Batie,
210 000€ pour la station d'épuration du hameau de Vergelas,
Des réhabilitations rue de la Merlanchonnière à hauteur de 26 100€.
- **Rive-de-Gier** : 53 000 € pour le diagnostic du Centre-Ville,
42 000 € pour la mise en séparatif de la rue Victor Hugo,
29 000 € pour celle du chemin de Montjoint,
Des réhabilitations de réseaux pour 86 000 €, notamment impasse Dorian pour 35000 €.
- **Saint-Joseph** : 20 200 € de travaux divers.
- **Saint-Martin-La-plaine** : 117 200 € pour la fin des renouvellements de réseaux route de Sainte-
Croix, puis des réhabilitations de réseaux pour 32 000 €.
- **La Valla-en-Gier** : Fin des travaux de mise en séparatif rue Andéolaise pour 9 200 €,
11 700 € de travaux rue des Fougères.
- **Tartaras** : 12 600 de travaux divers.

Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : 51 500 € pour le déversoir d'orages des Framboisiers,
87 300 € d'interventions diverses dont 63 000 € concernent le boulevard d'Auvergne.
- **Firminy** : travaux de mise en séparatif boulevard Fayol 414 500 €,
42 000 € pour la rue de l'Echapre,
51 000 € pour la Croix de Marlet,
59 600 € pour des renouvellements rue Victor Hugo,
38 400€ pour la rue de la Tardive,
des interventions diverses notamment rue Limouzin pour 17 000 € ou rue Trémollet pour
13 400 €.
- **Fraisses** : Extension de réseaux au hameau de la Rivoire pour 173 400 €,
Des réhabilitations pour 53 700 €, dont 38 400 € rue de la Gare.
- **La Ricamarie** : 33 000 € pour des travaux de renouvellement rue Denfert-Rochereau et 21 700€
de travaux divers.
- **Roche-La-Molière** : Mise en séparatif de réseaux rue Gambetta pour 242 000 €,
125 700 € pour les diagnostics,
32 500€ pour la mise en séparatif rue Louis Comte,
112 000 € pour la mise en séparatif rue de la Pérouse.
- **Unieux** : Mise en séparatif des réseaux rues Ambroise Paré et Albert Thomas pour 84 400 €,
Des interventions diverses sur les réseaux communal pour 40 000 €.
- **Saint-Nizier-de-Fornas** : 197 400 € pour la station d'épuration et les réseaux du bourg.
- **Saint-Maurice- en-Gourgois** : Travaux de renouvellement rue Ebrard pour 21 700 € et pour la
station d'épuration de Pommerol pour 10 500 €.

Sur le territoire de la Plaine :

- **Andrézieux-Bouthéon** : 424 000 € pour la mise en séparatif rue Branly,
Mise en séparatif avenue de Veauche pour 121 000 €,
30 700 € pour les ECPP (eaux claires parasites permanentes) de la rue Thimonnier,
23 000 € d'interventions diverses sur les réseaux.
- **La Fouillouse** : Mise en séparatif secteur Bel Air pour 10 700 €,
23 000€ d'interventions diverses sur les réseaux.
- **Saint-Héand** : mise en séparatif de bas Riffoy pour 35 700 €,
28 500 € de travaux route de la Fouillouse.
- **Saint-Galmier** : 17 000 € pour des travaux rue des Lavandes,
25 000 € pour des rénovations rues Berlioz et Mozart,

- 19 000 € pour un diagnostic du zonage,
- **Saint-Bonnet-les-Oules** : 19 300 € d'études de zonage,
21 000 € de travaux à Lapra

Et sur l'ensemble des territoires divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisées.

2 - Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 500 usagers,
- *par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier*

L'exercice 2018 du SPANC a été très particulier. En effet de nouveaux tarifs ont été votés, avec en particulier la disparition de la redevance forfaitaire annuelle de 22.30 €, et la hausse des redevances facturées à l'occasion des différents contrôles en particulier celui, décennal, de bon fonctionnement (de 78 € à 145 €).

L'organisation du service SPANC a été revue avec l'externalisation de certaines prestations de contrôle.

Les réalisations du SPANC sont les suivantes :

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	546 591 €	Total Recettes (réelles + ordre)	512 772 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>546 123 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>512 772 €</u>
Charges d'exploitation	76 274 €	Produits des contrôles	65 529 €
Charges exceptionnelles	469 849 €	Animations	21 700 €
<i>dont subventions reversées</i>	<i>468 844 €</i>	Autres Recettes	425 543 €
Intérêts	0 €	<i>dont subventions reversées</i>	<i>424 511 €</i>
Opérations d'ordre	468 €	Opérations d'ordre	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement	896 €	Résultat reporté	34 715 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	5 657 €	Total Recettes (réelles + ordre)	468 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>5 657 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>0 €</u>
Etudes - travaux	0 €	Affectation	0 €
Autres dépenses	5 657 €	Ordre entre sections	468 €
Ordre entre sections	0 €	Solde d'investissement :	54 150
Restes à réaliser	-	Résultat reporté	59 339
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	54 150	Restes à réaliser	-
	55 046	Solde des restes à réaliser	59 339
		Excédent global de clôture (RàR compris)	55 046

En section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 513 K€

	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	444 413	512 772
Produits des contrôles	128 096	65 529
Animations	19 550	21 700
Autres Recettes	296 767	425 543

Elles sont en augmentation au global (+15.4%) mais :

- Il y a une diminution importante des produits des contrôles qui s'élèvent à 66 K€. Les retards lors de la mise en place du marché des contrôles ne lui a pas permis d'être efficace de suite.

21 700 € de primes animations, versées par l'Agence de l'Eau pour l'aide à la performance et à la gestion durable du service, en très légère augmentation

- La très forte augmentation des autres recettes (+ 43.4%) à 426 K€ concerne les subventions versées par les Agences de l'Eau à Saint-Etienne Métropole et reversée par elle aux particuliers lors des réhabilitations d'installation d'assainissement non collectif.

Il s'agit de la dernière année de ce dispositif.

Dans le cadre du 11ème programme, les Agences de l'eau n'accordent plus d'aide aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et ces sommes ne transitent plus par le budget annexe SPANC avant leur reversement aux particuliers.

Par conséquent, l'ensemble des recettes attendues vis-à-vis des programmes des exercices antérieurs à 2018 ont été rattachés.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 546 K€

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	405 217	546 123
Charges d'exploitation	149 956	76 274
Charges exceptionnelles	255 261	469 849
Intérêts	-	-

Les charges d'exploitation d'un montant de 76 K€ sont en diminution et comprennent :

- 33 670 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole pour le personnel et les frais de structure affectée au SPANC.
- 39 044 € au titre du marché d'exécution des contrôles.

Le reste concerne les dépenses diverses (maintenance, annonces de marchés, fournitures diverses...)

Les charges exceptionnelles d'un montant de 470 K€ sont en forte augmentation (+46 %) et comprennent

- 468 844 € correspondant au reversement aux particuliers des subventions des Agences de l'Eau versées lors de réhabilitations d'installations d'Assainissement non collectif (ANC). Leur augmentation a la même explication que celles des recettes qui sont liées à ce dispositif.
- Le reste pour 1 005 € correspond à des régularisations de facturations sur les exercices antérieurs dont les admissions en non valeurs.

Il n'y a pas de charge de la dette.

En section d'investissement,

Les dépenses d'équipement concernent l'acquisition du logiciel nécessaire à l'exploitation du service et à son efficience pour 5 657 €.

VI - L'EXECUTION 2018 BUDGETS ANNEXES EAU

1 - Présentation générale du compte administratif 2018

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau des 34 communes, des 6 syndicats et de 1 régie intercommunale de l'agglomération (regroupement de Sorbiers, La Talaudière et St-Jean-Bonnefonds).

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2018 représentent :

- 17.5 M€ en dépenses et 19.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 12.4 M€ en dépenses et 12.4 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2019 dont le solde positif est égal 139 K€).

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT

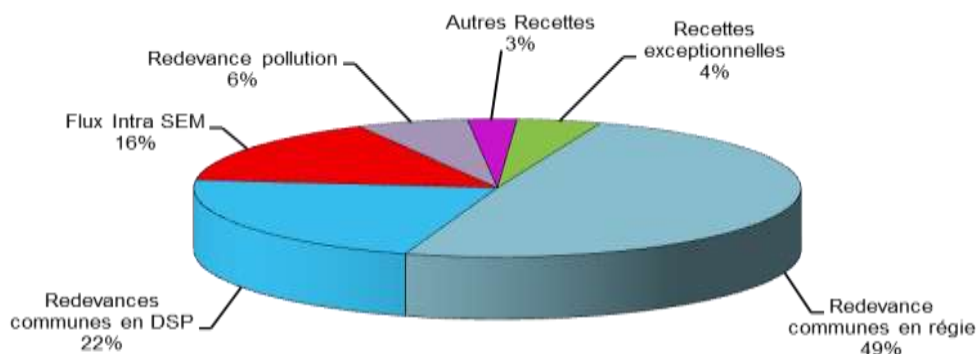
Total Dépenses (réelles + ordre)	17 485 540 €	Total Recettes (réelles + ordre)	19 953 004 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>14 674 589 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>19 652 125 €</u>
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 721 759 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	14 164 276 €
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit ...)	3 070 942 €	Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	3 070 942 €
Redevance pollution domestique	1 175 371 €	Redevance pollution domestique	1 171 885 €
Charges exceptionnelles	381 999 €	Autres Recettes	358 171 €
Intérêts	1 324 518 €	Recettes exceptionnelles	886 851 €
Opérations d'ordre	2 810 951 €	Opérations d'ordre	300 879 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	5 709 690 €	Résultat reporté	3 242 226 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	12 412 229 €	Total Recettes (réelles + ordre)	12 389 604 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>11 944 384 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>9 411 687 €</u>
Capital de la dette	2 672 937 €	Emprunts	4 082 900 €
Subvention	14 475 €	Subventions, divers	1 398 281 €
Etudes - travaux	9 256 972 €	Reprise excédents positifs	3 930 506 €
Opérations d'ordre	467 845 €	Opérations d'ordre	2 977 917 €
Résultat d'investissement :	929 266 €	Résultat reporté	951 891 €
Restes à réaliser	3 122 493 €	Restes à réaliser	3 261 878 €
	139 385 €	Solde des RàR	
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	1 068 651 €		
Excédent global de clôture (RàR compris) :	6 778 341 €		

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 19.7 M€

	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	19 832 091	19 652 125
Produits d'exploitation	14 244 188	14 164 276
Flux intra	3 000 674	3 070 942
Redevance pour pollution domestique	1 081 828	1 171 885
Autres Recettes	462 123	358 171
<i>Ss total produits de fonctionnement courant</i>	<i>18 788 813</i>	<i>18 765 274</i>
Recettes exceptionnelles	1 043 278	886 851



Les **recettes réelles de fonctionnement 19.7 M€** sont constituées essentiellement :

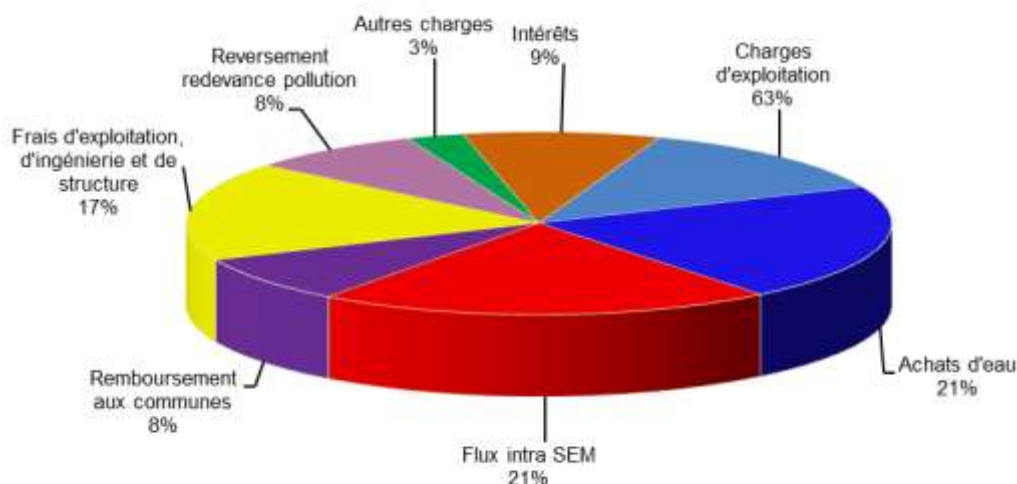
- Du produit de la vente d'eau, 14.2 M€ (dont 2.6 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 4.6 M€ de versement par les délégataires pour la gestion déléguée et de 9.5 M€ d'encaissement pour la régie directe dont 0.2 M€ de location de compteurs.
La diminution en 2018 provient essentiellement des reversements par les délégataires. La signature de nouveaux contrats de DSP (St Héand- Fontanès- Barrage du dorlay et de la station de potabilisation périmètre du Ex-Siaemvg) qui prennent en compte les achats d'eau, a entraîné en contrepartie une baisse des tarifs de la redevance communautaire.
On note une évolution de la part régie directe suite au passage en régie de la commune de Sorbiers (intégration de la part délégataire).
Ces restructurations masquent les différentes augmentations tarifaires intervenues en 2018 dans le but de conforter l'équilibre budgétaire de certaines communes.
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.6 M€ pour les ventes d'eau.
A compter du 01 janvier 2018 plus de flux entre les communes de St Héand et Fontanès, L'Etrat, St Bonnet les Oules, La Gimond.
A compter du 01 juillet 2018 la part fixe de l'ex-SIAEMVG est reversée directement par le délégataire. Compte tenu des régularisations du 4^{ème} trimestre 2017 et de l'augmentation des achats d'eau en gros suite à des fuites sur certains budgets, la baisse sera significative en 2019.
- De la redevance pollution, 1.2 M€. L'augmentation par rapport à 2017 provient de la reprise du service d'eau de Sorbiers en régie.
- Les autres recettes réalisées 0.4 M€, se décomposent des différentes redevances EDF, de frais de contrôle et le reversement d'un semestre de la part fixe dû par le délégataire du SIAEMVG.

La diminution provient des ventes hydroélectricité, l'arrêt des turbines (incendie dans le local de la turbine au barrage de Lavalette et des travaux au barrage du Pas de Riot) n'ont pas permis d'encaisser de recettes.

- de recettes exceptionnelles, 0.9 M€ correspondent au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.55 M€, au versement du protocole transactionnel suite au sinistre au barrage de Lavalette 0.2 M€, à la régularisation des résultats de St Bonnet les Oules 0.1 M€ et de régularisations diverses pour 0.1 M€.

La diminution par rapport à l'an passé s'explique par la reprise en 2017 des résultats des communes du SDCI

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 14.7 M€



	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	14 730 999	14 674 588
Dépenses du service	5 022 306	4 940 406
<i>dont achat d'eau</i>	2 815 222	2 621 617
Flux intra	3 000 674	3 070 942
Remboursements aux communes	1 485 181	1 206 162
Remboursements budget Principal	2 262 257	2 575 190
Redevance pour pollution domestique	1 085 899	1 175 371
<i>Ss total charges de fonctionnement courant</i>	<i>12 856 317</i>	<i>12 968 071</i>
Charges exceptionnelles	491 665	381 999
Intérêts	1 383 017	1 324 518

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **14.7 M€**. Elles sont constituées notamment :

- **Des charges d'exploitation courantes** 4.9 M€ liées à la gestion du service (dont 0.23 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les achats d'eau (diminution suite à la prise en charge des achats d'eau par les nouveaux délégataires, Cf recettes), fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs...
- Des **achats d'eau en gros** ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour
- conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.6 M€ pour les ventes d'eau. (Cf recettes)

- des **remboursements de frais** aux communes 1.2 M€ correspondant aux conventions de coopération. La diminution provient de la suppression des conventions avec St Jean Bonnefonds et La Talaudière suite à la création de la régie intercommunale, l'exploitation du service est désormais assurée par la régie.
- du **remboursement au budget principal** de SEM 2.6 M€ au titre
 - des coûts du personnel d'exploitation pour 1.2 M€, l'augmentation provient de la création de la régie intercommunale. (Intégration et recrutement de personnel).
 - de l'ingénierie et frais de structure 1.4 M€
- du **versement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 1.2 M€. (cf recettes)
- de **charges exceptionnelles** pour 0.4 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) dont 57 K€ d'effacement de dette.
- des **charges financières** : 1.3 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2017	2018
Produit de fonctionnement courant	18 789	18 765
Charges de fonctionnement courant	12 856	12 968
Excédent brut de fonctionnement	5 933	5 797
Solde exceptionnel	551	505
Epargne de gestion	6 484	6 302

4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2017	2018
Intérêts de la dette	1 383	1 324
Capital de la dette	2 626	2 673
Annuité de dette	4 009	3 997

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2018 à 39 M€ (38 851 526.69 €).

L'annuité de la dette représente 4 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 1.3 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 2.7 M€

Le ratio de désendettement est de 7.8 ans

4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2017	2018
Epargne de gestion	6 484	6 302
- Intérêts de la dette	- 1 383	- 1 324
Epargne brute	5 101	4 978
- Capital de la dette	- 2 626	- 2 673
Epargne nette	2 475	2 305

5 - Les recettes réelles d'investissement 9.4 M€

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées :

- de l'affectation des résultats de fonctionnement pour 3.9 M€,
- du FCTVA 0.8 M€,
- de versement de subventions pour 0.6 M€,
- et du **financement par emprunt nouveau** des travaux pour 4.1 M€ dont 3.1 M€ pour le financement des travaux du Pas de Riot.

3.3 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2019 et correspondent pour 1.9 M€ aux subventions, 0.8 M€ aux emprunts et 0.6 M€ au FCTVA non versé.

6 - Les dépenses réelles d'investissement 11.9 M€

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- du remboursement en capital de la dette pour 2.7 M€,
- et des dépenses d'équipement d'un total de 9.2 M€ répartis comme suit :
 - 4.8 M€, relatifs aux barrages avec principalement les travaux du barrage du Pas de Riot (4.3M€), la vidange du barrage du Couzon (0.2M€), le changement de la conduite forcée eau brute du Bd Fayol à Firminy pour l'ex Syndicat des Barrages (0.2 M€).
 - 4.2 M€ concernant des travaux sur réseaux d'eau notamment :
 - sur le Territoire Ondaine : **Firminy 196 K€** (bd Fayol eaux traitées), **Roche la Molière 444 K€** (rue Gambetta, Blaise Pascal et L Comte), **Fraisses 163 K€** (Chemin Pin Rivoire et rue des gouttes), **Le Chambon Feugerolles 109 K€** (rues frachon et P Coubertin).
 - sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 81 K€** (Bel Air), **Andrézieux 237 K€** (rue Ampère et Branly, Ader et Collonge, Pregrand), **Saint Bonnet les Oules 58 K€** (La Rosalie, Esplanade Bourg, Gourni), **Saint Héand 102 K€** (Croix des Places), **Saint Galmier 42 K€** (Shéma directeur),
 - sur le Territoire Furan : **Villars 75 K€** (rue Tiers), **Saint Genest Lerpt 220 K€** (rues D Papin, Ampère, A Scheitzer et L Guimet), **l'Etrat 274 K€** (Route de l'Etrat et rue des bierces) , **Régie intercommunale Saint Jean Bonnefonds, La Talaudière, Sorbiers 289 K€** (Secteur Alexandrie, Montcel)
 - sur le Territoire Gier : divers rue sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint chamond l'Homme 500 K€**, **Chateauneuf 39 K€** (rue J Bonnel), **Saint Paul en Jarez 163 K€** (chemin la Joana, rte de la Barollière), **Saint Martin la Plaine 12 K€**, **Sainte Joseph 51 K€** (Puits du Mas, Cret Muletier), **La Valla 13 K€** (Surpresseur Luzernod), **Pavezin 171 K€** (Interconnexion), **Génilac 16 K€**, **Lorette 63 K€** (Chemin du Frein), **Rive de Gier 76 K€** (rue F Pressensé) .
- et 0.2 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

3.1 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2019 dont 1.4 M€ pour la suite des travaux au barrage du Pas de Riot.

VII - L'EXECUTION 2018 DU BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP à Saint-Etienne),

Les réalisations de l'exercice 2018 représentent :

1 451 K€ en dépenses et 1 429 K€ en recettes pour la section de fonctionnement,
179 K€ en dépenses et 349 K€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2019 dont le solde négatif est égal à 39 K€).

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 450 547 €	Total Recettes (réelles + ordre)		1 429 067 €
<u>Dépenses réelles :</u>		1 235 664 €	<u>Recettes réelles :</u>		1 400 734 €
Charges d'exploitation		869 555 €	Usagers parkings		901 000 €
Charges exceptionnelles		363 959 €	Reversements des délégataires		196 401 €
Intérêts		2 150 €	Subvention budget principal		215 479 €
Opérations d'ordre		214 883 €	Autres Recettes		87 854 €
Résultat de clôture de fonctionnement :		423 709 €	Opérations d'ordre		28 333 €
			Résultat reporté		445 189

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		179 362 €	Total Recettes (réelles + ordre)		348 906 €
<u>Dépenses réelles :</u>		151 029 €	<u>Recettes réelles :</u>		53 153 €
Capital de la dette		17 006 €	Emprunts		0 €
Equipement		134 023 €	Subventions, divers		0 €
Autres dépenses		0 €	Affectation		53 153 €
Ordre entre sections		28 333 €	Ordre entre sections		214 883 €
Solde d'investissement :		169 545 €	Résultat reporté		80 870 €
Restes à réaliser	38 755 €	- 38 755 €	Restes à réaliser		0 €
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		130 790 €	Solde des RàR		
Excédent global de clôture (RàR compris)		554 499 €			

*L'excédent de fonctionnement de 423 409 € découle de l'excédent reporté antérieur de 445 189 €. Pour rappel, celui-ci a été généré par une subvention exceptionnelle du budget principal de 618 675 € en 2016 suite à une retenue exceptionnelle sur AC de la Ville de Saint-Etienne du même montant, afin de financer les travaux des parkings des Ursules et du Clapier. En intégrant les reports il reste 64 677 € de travaux possibles.

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 401 K€

	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	1 383 628	1 400 735
Usagers parkings	945 886	901 000
Reversement des délégataires	187 713	196 402
Subvention d'équilibre	215 479	215 479
Autres Recettes	34 550	87 854

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont constituées notamment par :

901 000 € de recettes des usagers des parkings. L'écart par rapport à 2017 peut s'expliquer par :

- un rattachement sur évalué de recette de 2017 sur 2018 de 31 226€, régularisé en 2018 (cf. Charges exceptionnelles) mais compensé par le maintien des recettes du parking des Ursules (+7 111 €)
- la gratuité instaurée les derniers week-ends de l'année, dans les parkings en régie de la ville de Saint-Etienne
- une diminution des recettes de 24 234 € suite à des problèmes techniques sur les bornes d'entrées et de sorties du parking de la Place de la Liberté à Saint-Chamond

Les versements des délégataires sont stables. On y retrouve notamment:

- 18 270 € de redevance d'occupation du domaine public ;
- 57 000 € de redevance versée par un délégataire ;
- 15 200 € au titre des frais de contrôle ;
- 113 959 € de remboursement de la taxe foncière par un délégataire de Saint-Etienne.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal restant, elle, identique à 215 479 €

Les autres recettes à 87 854 € se décomposent de la manière suivante

- Une recette stable constituée par le remboursement par la commune de Saint-Chamond des jours d'occupation du parking de la Liberté par le marché, pour un montant de 8 028 €
- Une régularisation d'un rattachement de dépenses de 2016 de 79 826 € (cf. Charges exceptionnelles) : comptabilisation pour la valeur budgétaire en TTC et non en HT.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 236 K€

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	1 144 744	1 235 664
Charges d'exploitation	875 942	869 555
Charges exceptionnelles	263 068	363 959
Intérêts	5 734	2 150

Les charges d'exploitation sont relativement stables à 869 555 €. Elles se décomposent comme suit :

- 324 090 € de frais de maintenance des équipements,

- 211 057 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances).
- 4 567 € de frais bancaires
- 61 521 € de remboursements des charges de copropriété de Mont Pilat
- 268 320 € de taxes foncières

Les charges exceptionnelles connaissent une forte augmentation (+38.35%) à 363 959 € qui s'expliquent par :

- 99 909 € de régularisations sur les exercices antérieurs (dont les 31 226 de sur rattachement de recettes du parking des Ursules et la correction du mandat erroné de 2016, cf. recettes).
- La subvention exceptionnelle au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne augmente de 2.3% (de 258 187 € en 2017 à 264 050 € en 2018)

Les intérêts de la dette s'élèvent à 2 150 €. Pour rappel, l'exercice 2017 avait vu le paiement de deux annuités (remboursement à la commune de Saint-Chamond voir ci-dessous).

Section d'investissement :

Pour les **dépenses réelles** d'un total de **151 029 €**:

- 134 023 € concernent des travaux d'équipement de vidéo-protection.
- 17 006 € au titre de l'amortissement du capital. Cette somme est en diminution constante. Il s'agit de remboursements directs à la ville de Saint-Chamond au titre du financement des investissements antérieurs à la remontée de compétence

Les reports concernent des travaux de désamiantage au parking du Mont Pilat pour 38 755 €

Les **recettes réelles** d'investissement sont constituées de l'affectation du résultat pour 53 153 €. Il n'y a pas eu d'emprunt contracté.

VIII - L'EXECUTION 2018 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité des 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Andrézieux, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2018 représentent :

- 1.2 M€ en dépenses et 1.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 1.3 M€ en dépenses et 2.2 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2018 dont le solde négatif est égal à 395 K€).

LES REALISATIONS 2018 DU BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	1 179 773 €	Total Recettes (réelles + ordre)	1 909 128 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>950 940 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>1 909 128 €</u>
Dépenses d'exploitation	581 650 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	354 558 €
Charges exceptionnelles	43 540 €	Redevances versées	1 464 850 €
Intérêts	325 750 €	Recettes exceptionnelles	89 720 €
Opérations d'ordre	228 833 €	Opérations d'ordre	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	1 246 778 €	<i>Résultat reporté</i>	<i>517 423 €</i>

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	1 335 158 €	Total Recettes (réelles + ordre)	2 236 376 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>1 335 158 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>2 007 543 €</u>
Capital de la dette	579 097 €	Emprunts	93 000 €
Etudes - travaux	756 061 €	Subventions, divers	663 588 €
Opérations d'ordre	0 €	Affectation	1 250 955 €
Solde investissement	945 045 €	Opérations d'ordre	228 833 €
Restes à réaliser	659 878 €	<i>Résultat reporté</i>	<i>43 827 €</i>
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	550 167 €	Restes à réaliser	265 000 €
Excédent global de clôture (RàR compris)	1 796 945 €	Solde des RàR	

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 909 K€

	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	2 410 548	1 909 128
Produits des ventes de chaleur	388 182	354 558
Redevance des délégataires	1 454 401	1 464 850
Ss total produits de fonctionnement courant	1 842 583	1 819 408
Recettes exceptionnelles	567 965	89 720

Elles sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 355 K€.

- de la redevance des délégataires 1 465 K€.
- de subventions d'exploitation 70 K€
- de provision sur travaux 19 K€

L'écart par rapport à 2017 s'explique :

- pour les ventes de chaleur par la régularisation de la facturation de l'année 2016 en 2017 pour la commune de La Valla.
- Et surtout pour les recettes exceptionnelles par l'encaissement de certificats d'économie d'énergie pour la commune de Firminy à hauteur de 497K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 951 K€

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	873 826	950 940
Charges d'exploitation	295 675	345 398
Remboursements aux communes	89 679	89 855
Remboursements budget Principal	144 504	146 397
Ss total charges de fonctionnement courant	529 858	581 650
Charges exceptionnelles	0	43 540
Intérêts	343 968	325 750

Elles sont constituées notamment :

- de l'ensemble des charges à caractère général 345K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telles que achats de combustible, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière. Les écarts proviennent essentiellement de l'adhésion supplémentaire à Fibois 42 et de l'augmentation du contrat d'entretien pour la commune d'Unieux
- des remboursements de frais aux communes 90 K€ correspondant aux conventions de gestion de coopération.
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux 146 K€.
- des charges financières : 326 K€ correspondant aux intérêts de la dette.
- De charges exceptionnelles : 44 K€ régularisation d'un trop perçu en 2016 par le délégataire Stelvia sur le réseau de Saint Etienne Montreynaud.

Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

L'épargne de gestion

en K euros

	2017	2018
Produit de fonctionnement courant	530	582
Charges de fonctionnement courant	1 843	1 819
Excédent brut de fonctionnement	1 313	1 237
Solde exceptionnel	568	46
Epargne de gestion	1 881	1 283

L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2017	2018
Intérêts de la dette	344	333
Capital de la dette	573	579
Annuité de dette	917	912

Le ratio de désendettement est passé sous les 10 ans (9.83 ans).

La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2017	2018
Epargne de gestion	1 881	1 283
- Intérêts de la dette	- 344	- 325
Epargne brute	1 537	958
- Capital de la dette	- 573	- 579
Epargne nette	964	379

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 2 007 K€ représentent :

- l'affectation des résultats de fonctionnement pour 1 251 K€.
- Des subventions à hauteur de 663 K€, principalement pour le budget de Firminy 602K€.
- Des emprunts pour 93 K €.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 1 335 K€ se décomposent en :

- Remboursement de capital 579 K€
- Dépenses d'équipement d'un total de 756 K€, elles concernent principalement le renouvellement des réseaux sur la commune de Firminy 590 K€, l'acquisition d'une chaudière à St Christo en Jarez 85 K€ et la mise en place d'un schéma directeur.

**RAPPORT SUR LA DETTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF**

**INFORMATIONS SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT
RECOURS A L'EMPRUNT ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR L'ANNEE 2018**

Ce rapport dresse un état des lieux de la dette au 31/12/2018 et une information sur le détail de la dette structurée, ainsi que les moyens mis en œuvre pour sécuriser ces encours.

SOMMAIRE :

I – Etat des lieux de la dette

- 1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2018
- 2 – Opérations réalisées en 2018
- 3 – Focus sur la dette par budget

II – Dette structurée

- 1 – Taux moyen et gains de swap
- 2 – Risque selon la charte Gissler
- 3 – Détail des opérations complexes
- 4 – Actions engagées

I – Etat des lieux au 31/12/2018

Au 31/12/2018, l'encours de dette consolidé s'élève à 552,48 M€. La durée résiduelle moyenne⁽¹⁾ est de 15 ans et 3 mois.

1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2018

1.1 - Répartition par budget :

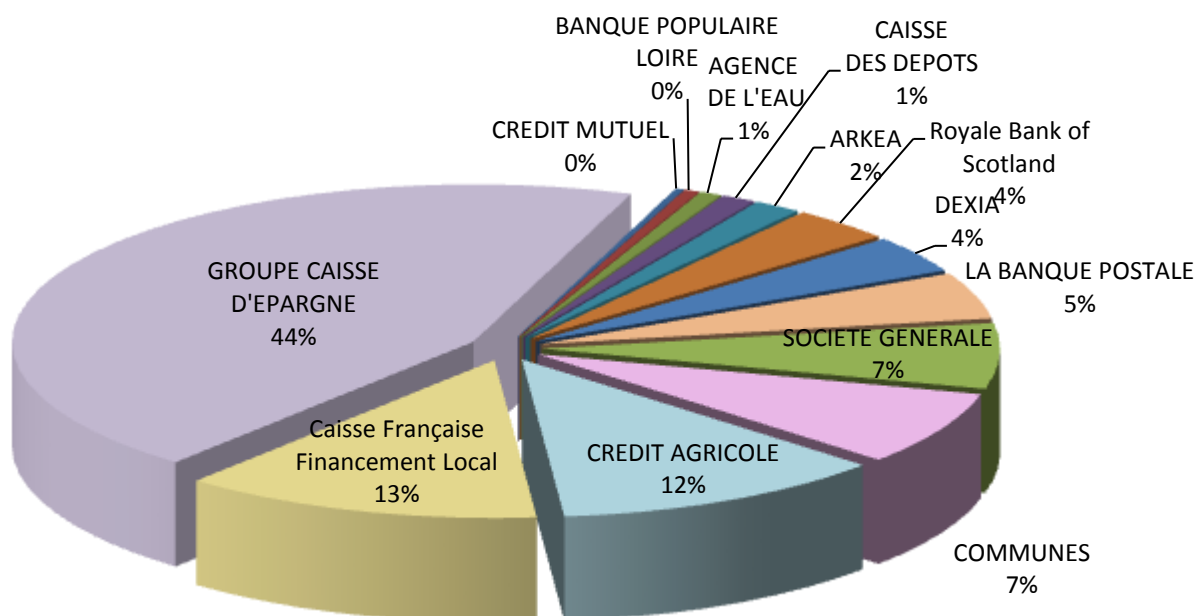
L'encours de dette au 31/12/2018 s'établit à 552,48 M€ dont :

- Budget Principal : 330,61 M€
- Budget Transport : 121,15 M€
- Budget Zone Industrielle : 2,09 M€
- Budget Réseau de Chaleur : 9,71 M€
- Budget Eau : 38,85 M€
- Budget Assainissement : 50 M€
- Budget parcs et stationnements : 0.076 M€

BUDGETS	ENCOURS au 1/01/2018	Reports 2017 ou Transfert dette*	Nouveaux emprunts 2018	Amortissements 2018	Encours au 31/12/2018	
					En euros	En %
Budget Principal	348 101 308,62	3 407 000,00	2 970 000,00	23 867 922,13	330 610 386,49	59,84%
→ dont Opérations général	300 018 581,78	3 407 000,00	2 970 000,00	17 033 880,43	289 361 701,35	52,37%
→ dont transfert Voirie 201	1 017 880,31			503 975,25	513 905,06	0,09%
→ dont transfert Voirie 201	46 355 582,09			6 295 720,39	40 059 861,70	7,25%
→ dont transfert 2017 (SDC	709 264,44			34 346,06	674 918,38	0,12%
Zones industrielles	2 459 683,19			371 146,21	2 088 536,98	0,38%
Transports Urbains**	93 798 970,58	11 000 000,00	23 000 000,00	6 649 743,76	121 149 226,82	21,93%
Assainissement régie directe	29 510 972,23	2 539 248,28	3 047 100,00	2 191 149,92	32 906 170,59	5,96%
Assainissement gestion déléç	19 140 684,45			2 043 655,84	17 097 028,61	3,09%
Assainissement**	48 651 656,68	2 539 248,28	3 047 100,00	4 234 805,76	50 003 199,20	9,05%
Eau**	37 441 564,00	1 300 000,00	2 782 900,00	2 672 937,31	38 851 526,69	7,03%
Parcs et stationnement	93 515,00			17 006,00	76 509,00	0,01%
Réseau de Chaleur	10 191 527,10	93 000,00		579 097,21	9 705 429,89	1,76%
TOTAL GENERAL	540 738 225,17	18 339 248,28	31 800 000,00	38 392 658,38	552 484 815,07	100,00%

1.2 - Structure de la dette au 31/12/2018 :

↳ Répartition de la dette propre par prêteurs :

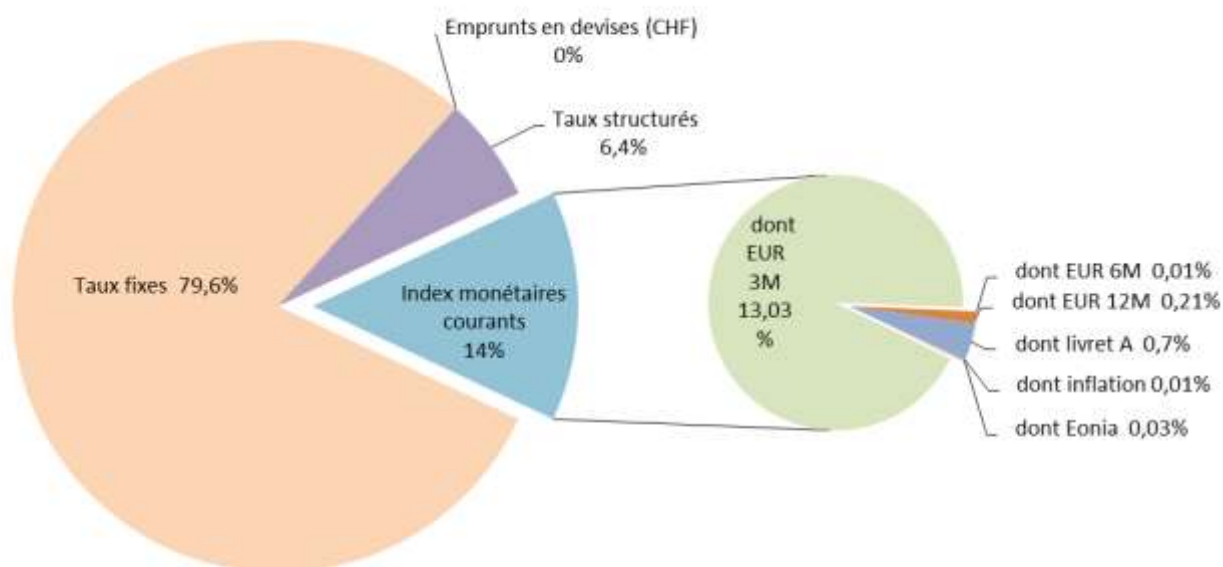


↳ Répartition de la dette propre par type de taux (avant swap) :

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2018
Taux fixes	383 009 466,21	69,32%	3,32%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	382 328 099,79	69,20%	3,32%
dont taux fixes sur 5 ou 7 ans puis indexé sur Euribor	681 366,42	0,12%	2,80%
Index monétaires courants	167 705 074,05	30,35%	0,85%
dont Eonia	159 274,84	0,03%	0,00%
dont TAG 03M	5 143,10	0,00%	0,14%
dont EUR 3M	151 731 040,87	27,46%	0,84%
dont EUR 6M	67 600,00	0,01%	0,00%
dont EUR 12M	12 057 819,16	2,18%	0,76%
dont livret A	3 617 854,61	0,65%	1,64%
dont inflation	66 341,47	0,01%	2,39%
Taux à risque	1 770 274,81	0,32%	3,65%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	134 633,41	0,02%	0,00%
Taux structurés (5 contrats)	1 635 641,40	0,30%	3,96%
dont TF avec barrière désactivante simple	843 111,81	0,15%	4,33%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	792 529,59	0,14%	3,56%
Dette totale	552 484 815,07	100,00%	2,63%

↳ Exposition finale de la dette propre y compris swaps :

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2018
Taux fixes	440 033 663,86	79,65%	3,22%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	439 352 297,44	79,52%	3,22%
dont taux fixes sur 5 ou 7 ans puis indexé sur Euribor	681 366,42	0,12%	2,80%
Index monétaires courants	77 054 834,60	13,95%	1,35%
dont Eonia	159 274,84	0,03%	0,00%
dont TAG 03M	5 143,10	0,00%	0,14%
dont EUR 3M	71 965 200,09	13,03%	1,36%
dont EUR 6M	67 600,00	0,01%	0,00%
dont EUR 12M	1 173 420,49	0,21%	0,63%
dont livret A	3 617 854,61	0,65%	1,64%
dont inflation	66 341,47	0,01%	2,39%
Taux à risque	35 396 316,61	6,41%	5,02%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	134 633,41	0,02%	0,00%
Taux structurés (5 contrats)	35 261 683,20	6,38%	5,04%
dont TF avec barrière désactivante simple	843 111,81	0,15%	4,33%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	792 529,59	0,14%	3,56%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	13 626 041,85	2,47%	4,80%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la pente	19 999 999,95	3,62%	5,29%
Dette totale	552 484 815,07	100,00%	3,10%



Depuis mai 2015, l'Euribor 3 mois est négatif (il vaut -0,309 % fin 2018 contre -0,329% fin 2017). Ainsi, les taux révisables appliquées sont toujours faibles voir nuls pour certains contrats dont les marges sont très basses.

En 2018, la part de Taux fixes a augmenté fortement en passant de 69,5% à 79,6% et la part des taux structurés s'est réduite de 8,47% à 6,4%, ceci s'explique par la sécurisation à taux fixe cappé à 3,80% pendant 5 ans de 2 Swap Natixis indexés sur la devise EURCHF et par l'annulation pendant 5 ans de 2 swaps indexés sur l'écart CMS30-CMS1.

Les taux variables ont chuté de 22 % à 14%, car lors de cette sécurisation, des emprunts indexés sur taux variable Euribor ont été swappés à taux fixe 3,40%.

2 – Opérations réalisées en 2018

L'encours de dette au 31/12/2018 s'élève à 552 484 815 €. Ce montant tient compte de la dette transférée liée à l'extension des compétences et des emprunts nouveaux mobilisés en 2018.

En 2018, Saint-Etienne Métropole a mobilisé des emprunts pour 47.8 M€ (dont 16 M€ de reports de 2017) et reporté 6 M€ sur 2019, les montants ont été répartis par budget de la manière suivante :

BUDGETS	Total voté 2018 (BP+BS+DM)	Nouveaux Emprunts 2018	Reports 2017	Total Emprunts CA 2018	Reports 2018
Budget Principal	8 481 850	2 970 000	3 407 000	6 377 000	2 100 000
Transports Urbains	36 111 602	23 000 000	11 000 000	34 000 000	2 100 000
Assainissement	4 090 533	3 047 100	200 000	3 247 100	700 000
Eau	6 877 266	2 782 900	1 300 000	4 082 900	835 000
Parcs et stationnement	-			-	
Réseau de Chaleur	425 175		93 000	93 000	265 000
Zones industrielles	-			-	
TOTAL GENERAL	55 986 426	31 800 000	16 000 000	47 800 000	6 000 000

Emprunts 2017 reportés sur 2018 : 16 M€

- **Emprunt La banque Postale : 6 M€**
 - Phase de mobilisation jusqu'au 30/04/2018
 - Phase amortissement : durée de 20 ans du 30/04/2018 au 01/05/2038 (amortissement progressif)
 - Taux fixe = 1,37 %
 - Typologie Gissler : 1A
- **Emprunt Société Générale : 10 M€**
 - Phase de mobilisation jusqu'au 30/06/2018 avec commission de non-utilisation de 0,10 %
 - Phase amortissement : durée de 20 ans du 29/06/2018 au 29/06/2038 (amortissement constant)
 - Taux variable : Euribor 3mois + 0.43%
 - Typologie Gissler : 1A

Nouveaux financements 2018 (31.8 M€)

➤ Emprunt Natixis versé en 2018 : 20 M€

Cet emprunt a été souscrit le 21/12/2018 auprès de Natixis dans le cadre de la sécurisation des swap sur taux structurés. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant versé le 30/04/2018 : 20 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissements annuels progressifs
- Taux = Euribor 3mois +0.70%
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été swappé à taux fixe 3.40% lors de la sécurisation des swap sur taux structurés.

➤ Emprunt Société générale versé en 2018 : 6 M€

Cet emprunt a été souscrit le 17/12/2018 auprès de la Société générale. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant versé le 27/12/2018 : 6 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissements annuels constants
- Taux = Euribor 3mois +0.41%
- Typologie Gissler : 1A

➤ **Emprunt Crédit Agricole versé en 2018 : 5.8 M€**

Cet emprunt a été souscrit le 26/12/2018 auprès du Crédit Agricole. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant versé le 28/12/2018 : 5 800 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissements annuels constants
- Taux fixe = 1.45%
- Typologie Gissler : 1A

Financements 2018 reportés sur 2019 (6 M€)

➤ **Emprunts La banque Postale : 6 M€**

- Phase de mobilisation jusqu'au 29/04/2019
- Phase amortissement : durée de 20 ans du 1/05/2019 au 01/05/2039
- Amortissements annuels constants
- Taux = Euribor 12mois + 0.28%
- Typologie Gissler : 1A

Sécurisation des Swap indexés sur taux structurés (41 M€)

4 contrats de swaps conclus auprès de Natixis et dont le capital restant dû au 31/12/2018 est de 41 M€, ont été sécurisés le 19 janvier 2018 sur une période de 5 ans (2018-2023). 2 contrats de swaps indexés sur EURCHF ont été capés à 3.80% et 2 contrats de swaps indexés sur l'écart CMS30ans et CMS1an ont été annulé jusqu'en 2023.

Détail de la sécurisation :

- Achat d'un cap à 3,80% sur les swaps EUR/CHF du 1/10/2018 au 1/10/2023 (5 ans).
- Annulation partielle des swaps de Pente du 1/10/2018 au 1/10/2023 (5 ans)
- Mise en place de 6 nouveaux swaps sur un encours total de 73.5 M€ à taux fixe de 3.40% sur toute la durée :
 - ⇒ 5 swaps de taux fixe 3.40% sur dette SEM existante de 53,5 M€ pour la durée restante des encours variables suivants :

Emprunts Adossés	départ	fin	Notionnel
N° interne 63 : taux = Euribor 3M + 0,70%	30/12/17	30/12/33	7 710 713.49 €
N° interne 64 : taux = Euribor 3M + 0,70%	30/12/17	30/06/34	7 866 504.11 €
N° interne 67 : taux = Euribor 12M + 0,95%	25/11/17	25/11/34	11 400 809.73 €
N° interne 68 : taux = Euribor 3M + 0,49%	31/12/17	31/03/35	15 312 203.34 €
N° interne 74 : taux = Euribor 12M + 1.65 %	01/01/18	01/10/31	11 233 943.80 €

- ⇒ 1 swap de taux fixe 3.40% sur un nouvel emprunt de 20 M€ financés par Natixis sur 20 ans à Euribor 3 mois non flooré + 0.70% (départ au 1/05/2018)
- Autofinancement du solde de la soulte à hauteur de 5 M€

3 – Focus sur la structure de la dette par budget (après Swaps)

Structure du budget principal

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	240 586 888,07	72,77%	7 965 003,39	3,20%
Index monétaires courants (Euribor 3 mois)	48 556 547,72	14,69%	742 746,43	1,55%
Taux à risque	41 466 950,70	12,54%	1 836 167,57	4,51%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	13 626 041,85	4,12%	673 457,88	4,81%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la pente	27 840 908,85	8,42%	1 162 709,69	0,00%
Dette totale	330 610 386,49	100,00%	10 543 917,39	3,39%

Structure du budget Transports

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	106 052 557,67	87,54%	3 264 465,50	3,32%
Index monétaires courants	15 096 669,15	12,46%	63 628,33	0,70%
dont EUR 3M	15 029 069,15	12,41%	63 628,33	0,70%
dont EUR 6M	67 600,00	0,06%	0,00	0,00%
Dette totale	121 149 226,82	100,00%	3 328 093,83	3,10%

Structure du budget Zones industrielles

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	2 088 536,98	100,00%	62 992,21	2,77%

Structure du budget Réseaux de chaleur

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	7 979 699,75	82,22%	308 622,56	3,78%
Index monétaires courants (Livret A)	1 725 730,14	17,78%	24 594,10	1,39%
Dette totale	9 705 429,89	100,00%	333 216,66	5,16%

Structure du budget Assainissement collectif

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	40 252 997,93	80,50%	1 255 879,24	3,21%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	39 571 631,51	79,14%	1 236 145,87	3,21%
dont taux fixes sur 5 ou 7 ans puis indexé sur Euribor	681 366,42	1,36%	19 733,37	2,80%
Index monétaires courants	7 979 926,46	15,96%	85 708,57	1,03%
dont EUR 3M	7 088 833,07	14,18%	77 898,00	1,05%
dont EUR 12M	891 093,39	1,78%	7 810,57	0,83%
Taux à risque	1 770 274,81	3,54%	67 182,08	3,65%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	134 633,41	0,27%	0,00	0,00%
Taux structurés	1 635 641,40	3,27%	67 182,08	3,96%
dont TF avec barrière désactivante simple	843 111,81	1,69%	38 312,23	4,33%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	792 529,59	1,58%	28 869,85	3,56%
Dette totale	50 003 199,20	100,00%	1 408 769,89	2,86%

Structure du budget Eau

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	35 155 565,56	90,49%	1 294 701,38	3,78%
Index monétaires courants	3 695 961,13	9,51%	46 829,27	5,08%
dont TAG 03M	5 143,10	0,01%	10,15	0,14%
dont Eonia	159 274,84	0,41%	0,00	0,00%
dont EUR 3M	1 290 750,15	3,32%	9 137,54	0,66%
dont EUR 12M	282 327,10	0,73%	66,23	0,02%
dont livret A	1 892 124,47	4,87%	35 981,11	1,87%
dont inflation	66 341,47	0,17%	1 634,24	2,39%
Dette totale	38 851 526,69	100,00%	1 341 530,65	3,52%

Structure du budget Parcs et Stationnements

Type de taux	Encours dette au 31/12/2018 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2018
Taux fixes	76 509,00	100,00%	2 150,85	2,53%

II – Dette structurée

Au 31/12/2018, la dette avec un risque de taux s'élève à 43 102 602 € (contre 74 503 729 € fin 2014)

Elle se répartit de la façon suivante :

- Dette Saint-Etienne Métropole : 41 466 951 € (4 contrats de swap, avec un risque fort)
- Dette assainissement : 1 635 651 € (7 emprunts dont 2 libellés en Franc suisse, avec un risque faible)

Les produits structurés ont permis de réaliser des gains d'environ 10,5 M€ pendant les phases bonifiées et non exposées, mais ces produits comportent de forts risques notamment les 4 contrats de swaps souscrits auprès de Natixis. 2 de ces swaps ont été sécurisés à taux fixe et les 2 autres ont été annulés pour la période 2018 à 2023.

1 – Taux moyen et gains de swap tous budgets confondus

• Taux moyen tous budgets confondus

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux moyen ⁽²⁾ hors swap	4,04%	2,15%	2,13%	2,78%	2,95%	2,89%	2,98%	2,79%	2,87%	2,70%	2,63%
Taux moyen ⁽²⁾ avec swap	3,05 %	1,50%	1,58 %	2,56%	3,19%	3,13%	3,19%	3,03%	3,10%	2,93%	3,10%

En 2018, le taux moyen des révisables est en hausse à 1,35 % contre 1,08 % en 2017 en raison d'une légère remontée des taux Euribor en 2018. (-0.309 en 2018 contre -0.329% en 2017)

Le taux moyen des taux fixe diminue passant ainsi à 3.22 % en 2018 contre 3,29 % en 2017. Ceci s'explique d'une part par la faiblesse des taux fixe sur les nouveaux contrats et d'autre part par la sécurisation des swaps sur EURCHF dont le taux sécurisé a baissé à 3.80% (au lieu de 4.70% auparavant) et l'annulation des swaps sur CMS.

Certains contrats à taux variables (dont l'encours total est de 73.5M€) ont été swappés à taux fixe 3.40%, ce qui explique la hausse en 2018 du taux moyen de la dette à 3.10%.

• Flux de Swap (versés ou reçus) :

BUDGETS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Principal	145 253	343 099	1 203 808	809 296	1 065 498	1 029 415	827 341
Bat. Eco-> Bpal	246 931	102 499	181 530	180 196	173 532	167 377	162 790
Molina-> Bpal	43 576	18 088	32 035	31 799	30 623	29 537	28 728
Transports	316 067	646 967	1 504 083	1 054 950	712 462	436 947	242 594
Assainissement							
Siotas	- 184 489	- 110 489	- 23 737	962	-	-	-
TOTAL	567 338	1 000 164	2 897 719	2 077 203	1 982 115	1 663 276	1 261 453

BUDGETS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2 018	TOTAL
Principal	229 321	215 021	- 930 333	-1 107 325	-1 273 664	-1 222 414	-2 026 270	- 691 954
Bat. Eco-> Bpal	- 29 171	- 26 432	- 16 500	-15 786	- 13 817	- 14 983	- 165 889	948 063
Molina-> Bpal	- 5 148	- 4 664	- 2 912	- 2 786	- 2 438	- 2 644	- 64 812	128 982
Transports	-1 164 970	-1 243 274					- 360 443	2 145 383
Assainissement							- 32 825	- 32 825
Siotas	-	-	-	-				- 317 753
TOTAL	- 969 968	-1 059 349	- 949 745	-1 110 111	-1 289 919	-1 240 041	-2 650 239	2 179 896

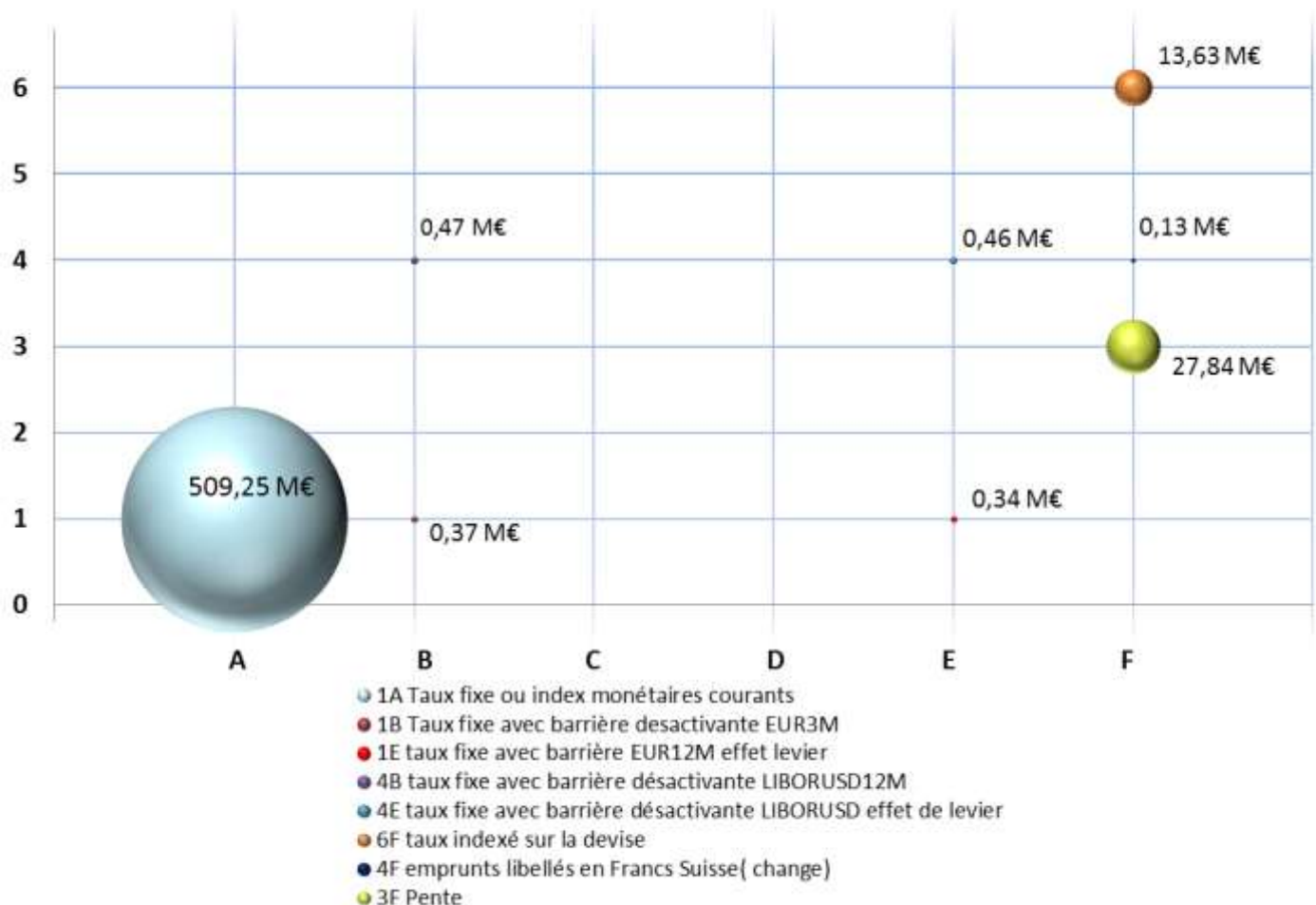
* En 2014, les swaps des transports ont été basculés sur le Budget Principal

2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler⁽³⁾ permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



3 – Détail des opérations complexes :

3.1 – Contrats d'emprunts structurés

Description	ENCOURS 31/12/2018	TAUX PAYE (taux actuel)	Charte Gissler	Observations / Risque (et cout de sortie selon Riskedge)
Prêt Dexia n° 106003 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	147 046 CHF ⇒ 90 865€ (EUR/CHF à l'origine=1,618 3)	Durée : Du 01/01/2011 au 01/04/2032 : Taux= LIBORCHF3M + 0,35 % ⇒ Au 31/12/2018, le LIBORCHF3M vaut – 0,711 %, le taux serait alors flooré à 0 % Or Avec 1 EUR/CHF*=1,126 ; la perte de change sur l'amortissement du 31/12/2018 serait de 618.31 € pour un trimestre, soit un coût final de 2.72 % de l'encours.	4F	Risque sur le change mais possibilité de remboursement anticipé sans indemnité mais avec perte sur change. <i>La perte de change serait de</i> <i>Coût de sortie au 31/12/2018 =</i> <i>3 482 €</i>
Prêt Dexia n° 106004 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	64 007 CHF ⇒ 43 768 € (EUR/CHF à l'origine= 1,4624)	Durée : Du 01/01/2011 au 01/10/2022 : Taux= LIBORCHF3M + 0,45 % ⇒ Au 31/12/2018, le LIBORCHF3M vaut – 0.711 %, le taux serait alors flooré à 0 % Or Avec 1 EUR/CHF*=1,126 ; la perte de change sur l'amortissement du 31/12/2018 serait de 785.69 € pour un trimestre, soit un coût final de 4.91% de l'encours.	4F	Risque sur le change possibilité de remboursement anticipé mais avec une indemnité de 3 % du capital remboursé (soit: 2 832 CHF) et une perte de change. <i>Coût de sortie au 31/12/2018 =</i> <i>511 €</i>
Prêt CE n° 105001 Assainiss. Gestion déléguée Chateaneuf	456 667 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/04/2038 : - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 2,93 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux= 2,93% + 5 x (LIBORUSD12M – 6,20%) ⇒ Au 31/12/2018, le LIBORUSD12M vaut 3.00 %, le taux payé est de 2,93 %	4E	Aujourd'hui barrière éloignée mais les taux américains sont très volatiles. Effet de levier si désactivation de la barrière <i>Coût de sortie au 31/12/2018 =</i> <i>112 954 €</i>
Prêt Dexia n° 137001 Assainiss. Régie directe Talaudière	335 863 €	Durée : Du 01/01/2011 au 01/11/2035 : • 1 ^{ère} phase jusqu'en 2027 : -si EUR12M < 6% : TF= 4,18 % -si EUR12M > 6% : Taux = 4.18 % + 5 x (EUR12M – 6%) • 2 ^{ème} phase jusqu'en 2035 : TF = 4,18 % ⇒ Au 31/12/2018, l'EURIBOR 12M vaut -0,121 %, le taux payé est de 4,18 %	1E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière <i>Coût de sortie au 31/12/2018</i> <i>= 110 890 €</i>
Prêt CE n° 130006 Assainiss. Régie Directe St-Jean- Bfds	471 456 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/12/2030 - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 3,98 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux = LIBORUSD12M ⇒ Au 31/12/2018, le LIBORUSD12M vaut 3.00%, le taux payé est de 3,98 %	4B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible <i>Coût de sortie au 31/12/2018 =</i> <i>110 072 €</i>
Prêt CE n° 140006 Assainiss. Régie directe Talaudière	224 832 €	Durée : Du 01/01/2011 au 05/01/2028 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,48 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2018, L'EURIBOR3M vaut – 0.310 %, le taux payé est de 4,48 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible <i>Coût de sortie au 31/12/2018=</i> <i>48 515 €</i>
Prêt CE n° 140010 Assainiss. Régie directe Talaudière	146 833 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/02/2023 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,26 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2018, L'EURIBOR3M vaut -0,310 %, le taux payé est de 4,26 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible <i>Coût de sortie au 31/12/2018=</i> <i>15 152 €</i>
TOTAL	1 635 651 €			

Pour les emprunts 106003 et 106004 libellés en Francs Suisse : un cours EUR/CHF=1,17 signifie qu'1 Franc Suisse s'échange contre 1.17 euros. La perte de change correspond à l'écart entre le change d'origine de l'emprunt et le change actuel.

3.2 – Dette swapée : SWAP NATIXIS (nouveaux swaps 2018 suite à la sécurisation des swaps structurés)

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2018	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie (valorisation au 31/12/2018 selon Riskedge)	Charte Gissler
<u>Prêt BPL</u> n° 63 (93M...) <i>Budget Principal</i>	7 387 276 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/12/2033 <u>SEM paye</u> : du 30/12/2017 au 30/12/2033 : taux = 3.40 %	1 224 233 €	1A
<u>Prêt BPL</u> n° 64 (86M...) <i>Budget Principal</i>	7 551 004 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/06/2034 <u>SEM paye</u> : du 30/12/2017 au 30/06/2034 : taux = 3.40 %	1 264 343 €	1A
<u>Prêt BPL</u> n° 740 <i>Budget Principal</i> <u>N° 741-742</u> <i>Budget assainissement</i>	10 732 899 €	Euribor 3M + 1.65%	<u>Swap Natixis</u> : Durée : du 01/01/18 au 01/10/2031 <u>SEM paye</u> : du 01/10/2018 au 01/10/2031 : taux = 3.40 %	901 702 €	1A
<u>Prêt BPL</u> n° 670 - 672 <i>Budget Principal</i> n° 671 <i>Budget Transport</i>	10 884 399 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 25/11/2017 au 25/11/2034 <u>SEM paye</u> : du 25/11/2017 au 25/11/2034 : taux = 3.40 %	1 470 865 €	1A
<u>Prêt BPL</u> n° 680-681-683 <i>Budget Principal</i> n° 682 <i>Budget Transport</i>	14 594 662 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 31/12/2017 au 31/03/2035 <u>SEM paye</u> : du 31/12/2017 au 31/03/2035 : taux = 3.40 %	2 678 048 €	1A
<u>Prêt BPL</u> n° 86 <i>Budget Principal et Budget Transport</i>	19 500 000 €	Euribor 3M + 0.70%	Swap Natixis : Durée : du 01/05/2018 au 01/05/2038 <u>SEM paye</u> : du 01/05/2018 au 01/05/2038 : taux = 3.40 %	3 439 205 €	1A
	70 650 240 €			10 978 396 €	

3.3 – Contrats de swap structurés

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE		
Description	ENCOURS 31/12/2018	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel suite à la sécurisation)	Coût de sortie
<p>Prêt Dexia n° 58</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe de 4,42 %</p> <p><i>Budget Principal</i></p>	8 209 375 €	TF=4,42%	<p>Swap Natixis : Durée : du 01/01/07 au 01/04/2037</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 % cappé du 01/10/23 au 1/04/2037 : 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,43 - sinon taux = 2% + 76,5 % x $\frac{(1,6262 - \text{EUR/CHF})}{\text{EUR/CHF}}$ <p>⇒ Au 31/12/2018, l'EUR/CHF = 1.1269 la formule aurait donné un taux de 35.67%</p>	<p>27 259 583 €</p> <p>valorisation au 31/12/2018</p> <p>selon RISKEDGE</p>
<p>Prêt Dexia n° 41</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 4,41 %</p> <p><i>Budget Principal</i></p>	5 416 667 €	TF=4,41%	<p>Swap Natixis : Durée : du 01/01/06 au 01/01/2035</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 % cappé du 01/10/2023 au 1/04/2037 : 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,44 - sinon taux = 2% + 80% x $\frac{(1,6267 - \text{EUR/CHF})}{\text{EUR/CHF}}$ <p>⇒ Au 31/12/2018, l'EUR/CHF = 1,1269 la formule aurait donné un taux de 37.48%</p>	<p>16 491 941 €</p> <p>valorisation au 31/12/2018</p> <p>selon RISKEDGE</p>
<p>Prêt Société Générale n° 47</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 3,68 %</p> <p><i>Budget Principal</i></p>	7 840 909 €	TF=3,68%	<p>Swap Natixis : Durée : du 23/06/06 au 23/06/2030</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 23/6/06 au 23/6/08 : 0 % du 23/6/08 au 23/9/11 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% du 23/9/11 au 23/9/13 : taux = 4,85 % du 23/9/2013 au 23/9/2018 : taux = 4,70 % du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé du 23/9/23 au 23/6/30 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <p>⇒ Au 31/12/2018, l'écart de taux entre le 30 ans et 1 an est de 1.68%, la formule aurait donné un taux de 0%</p>	<p>241 735 €</p> <p>valorisation au 31/12/2018</p> <p>selon RISKEDGE</p>
<p>Prêt RBS n° 49</p> <p>Adossement d'origine : 30 M€ EUR3M + 0,04 %</p> <p><i>Budget Principal</i></p>	20 000 000 €	EUR3M + 0,04 %	<p>Swap Natixis : Durée : du 29/06/06 au 29/12/2036</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 29/6/06 au 29/6/08 : 0 % du 29/6/08 au 29/9/11 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% du 29/9/11 au 29/9/13 : taux = 4,85 % du 29/9/2013 au 29/9/2018 : taux = 4,70 % du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé du 29/9/23 au 29/12/36 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <p>⇒ Au 31/12/2018, l'écart de taux entre le 30 ans et 1 an est de 1.68%, la formule aurait donné un taux de 0%</p>	<p>4 959 170 €</p> <p>valorisation au 31/12/2018</p> <p>selon RISKEDGE</p>
TOTAL	41 466 951 €			48 952 429€

Les CMS 30 ans ou 1 an (Constant Maturity Swap) sont les taux d'échanges interbancaires in fine maturité 1 an ou 30 ans.

4 – Actions engagées en 2018 :

En janvier 2018, une reprise de la provision pour risque de 5 000 000 € a été passée pour la sécurisation des swaps structurés, puis au budget supplémentaire une nouvelle provision pour risque a été comptabilisée pour 2 000 000 €, donc fin 2018 la provision budgétaire totale, ainsi constituée depuis 2010, s'élève à 9 000 000 €, plus une provision de 2 048 849 € neutralisée en 2016 (compte 7788).

D'autre part, en application des dispositions du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), une reprise de provision non budgétaire de 13 723 704 € a été effectuée afin d'ajuster le montant de la provision sur les emprunts complexes en fonction de l'évaluation du risque (cf délibération CC/2018.00485 du 20/12/2018).

Ainsi, le montant de la provision a été porté à 42 373 584 € fin 2018.

QUELQUES DEFINITIONS :

¹ Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt pondérées par l'encours.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(C_i \times i)$ / somme des C_i où : C_i représente le capital amorti la i -ème année.

Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

² Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal aux montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

³ Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :

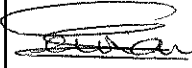
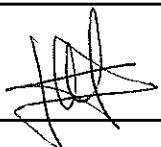
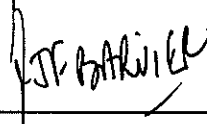
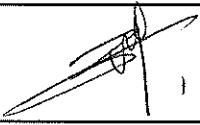


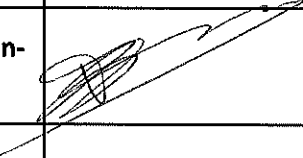
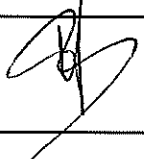

Risque d'indice :



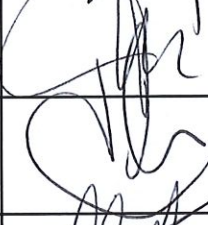


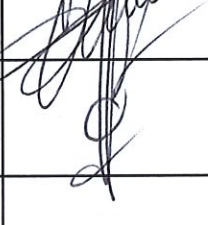


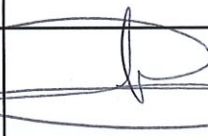

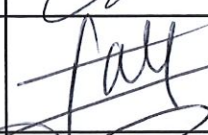


- 1 : indices zones Euro
- 2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices
- 3 : écarts d'indices zone Euro
- 4 : indices hors zone Euro.
- 5 : écart d'indice hors zone Euro
- 6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)

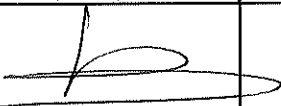
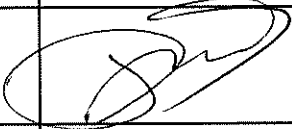
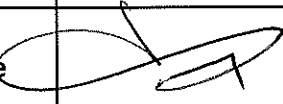


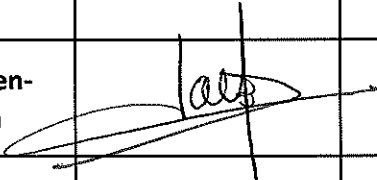
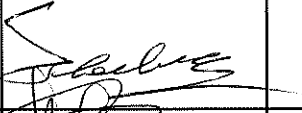
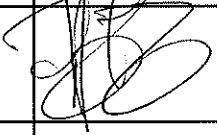
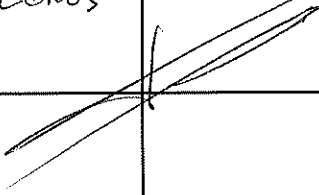

Risque de structure :

- A : échange de taux contre variable ou fixe
- B : barrière simple sans effet de levier
- C : option d'échange (swaption)
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 si capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)

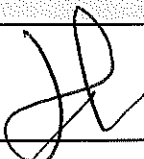
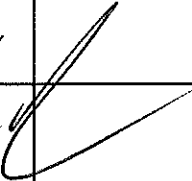
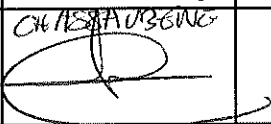
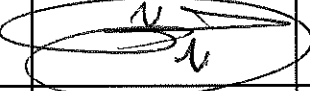



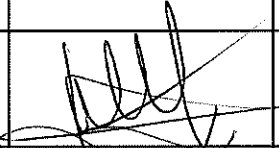

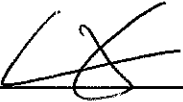
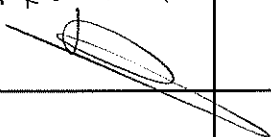

CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 27 JUIN 2019



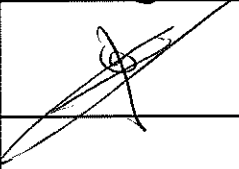

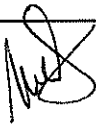
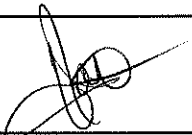

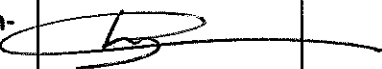
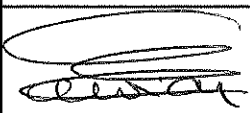

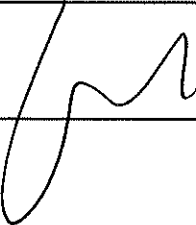
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			Perdriau	
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			C LHASNET ODIN	
BARNIER Jean- François	Le Chambon- Feugerolles				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en- Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon- Feugerolles				
BUFFARD Marie- Christine	Saint-Etienne			BERGON	

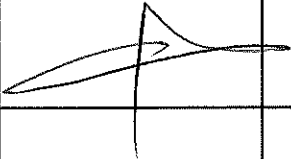
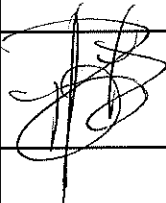
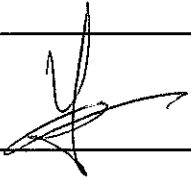
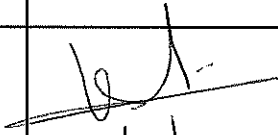
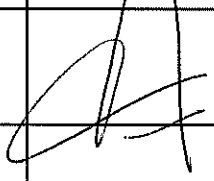
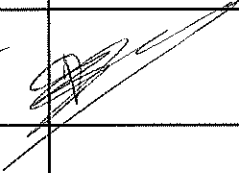

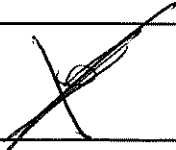
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier			FRANCOISE	
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
COGNASSE Viviane	Villars				
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne				




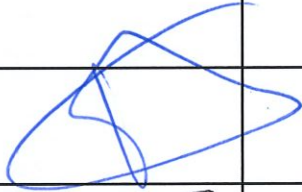
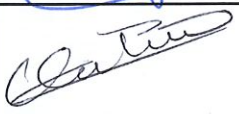
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne			Paul Comery	
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux	Bisont			
FAY Annick	Roche-la-Molière			ERIC BERLIVET	
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond			CADENOS	
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix		MATRICON Nathalie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules	[Signature]	JANVIER Cassandra		
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne				
GANDILHON Michel	Fontanès	[Signature]	THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond	[Signature]			
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière	[Signature]	GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			M. cl. Wobrien	[Signature]
GREGOIRE Annie	Aboën	[Signature]			
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez	[Signature]			
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne	[Signature]			
JANDOT Marc	Dargoire	[Signature]	COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne	[Signature]			
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt	[Signature]	CHAZELLE Suzanne		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne	R. KARULAK 			
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			CHATEAUNEUF 	
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf				
LECOCQ Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne			F. PERRIN 	
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy			DEBRAY 	
MAISONNETTE Michel	Valfleury	Présent	PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		BRUYERE Catherine		
MANET Gérard	Tartaras	Présent	DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène	THEUSSON JN.	
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien		
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond			Pucetti Anabella	
RIVIERE Christiane	Andrézieux- Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier	Present			
ROVERA Monique	Le Chambon- Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes- d'Aurec				
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux- Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de- Fornas			BONNET	
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne			FAVORISW	
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond				
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne-Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horme	Présent	LAULAGNET Marie-Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne	Présent			
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne			Sodou	